



CANADA

Recommandations relatives au budget de 2020

URGENCE
CLIMATIQUE



CONSERVATION
DE LA NATURE



AGRICULTURE
DURABLE



SUBSTANCES
TOXIQUES ET
PESTICIDES



Table des matières

Ministères principaux probables

Sommaire	4	
Qui nous sommes	6	
RECOMMANDATIONS		
Urgence climatique - Intensification des mesures financières		
Introduction	8	
Élimination progressive des subventions et du soutien non fiscal aux combustibles fossiles	11	Fin, ECCC, RNCAN, AMC
Bâtiments et efficacité énergétique.....	14	EDSC, RNCAN, InfC, ECCC, Fin, SCHL
Transports – Accélérer la décarbonisation des véhicules lourds	16	TC + RNCAN, InfC
Énergie communautaire	17	RNCAN, Fin, ISDE, ECCC
Financement international de la lutte contre les changements climatiques	19	AMC, Fin +ECCC
Solutions axées sur la nature au Canada	21	ECCC + NRCAN
Transport maritime — Réduire les répercussions des changements climatiques et les risques de déversement.....	22	TC, ECCC + RNCAN, MPO, RCAANC
<i>Recommandations complémentaires (Urgence climatique)</i>		
Tarifification du carbone – Améliorer son efficacité	24	ECCC + Fin, RNCAN
Norme sur les combustibles propres – Accroître les avantages	25	ECCC, RNCAN
Transport		
Véhicules à émission zéro (VEZ)	25	TC + RNCAN, ECCC, ISDE, InfC
Transport en commun	26	InfC + TC
L'évaluation stratégique des changements climatiques	26	ECCC
Assurer que le budget de 2020 reflète les coûts réels des changements climatiques	27	ECCC
Rapport sur la finance durable	28	Fin, RNCAN, ISDE, ECCC, InfC
Transition équitable pour les collectivités et les travailleurs du secteur énergétique canadien.....	28	ECCC, RNCAN, ISDE, EDSC
Conservation de la nature – Une solution authentiquement canadienne à la disparition de ressources fauniques et aux changements climatiques		
Introduction	29	
Aires protégées		
Protéger les terres publiques – La possibilité pour le Canada de devenir un leader en matière de conservation.....	32	ECCC, APC
Protéger les terres privées	36	ECCC
Restauration des habitats terrestres		
Financement fédéral de la restauration des milieux humides.....	38	ECCC
Restauration des prairies du Canada	39	ECCC, AAC
Conservation de la biodiversité et de la santé de nos océans		
Planification de l'espace marin	42	MPO, ECCC, APC
Pêches	44	MPO
Exigences de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>	45	MPO

Aquaculture	46	MPO + ISDE, SC, AAC, RCAANC
Protéger les oiseaux du Canada à toutes les étapes de leur cycle annuel ..	47	ECCC, AMC
<i>Recommandations complémentaires (Conservation de la nature)</i>		
Mise sur pied d'un cadre de surveillance de l'eau douce de calibre mondial	49	ECCC
Système national de signalement des collisions avec la faune	49	ECCC, TC
Agriculture durable – Transition vers un système de production alimentaire dynamique et écologiquement durable au Canada	50	AAC, ECCC + SC
Programmes agroenvironnementaux.....	52	AAC, ECCC
R. et D. dans le domaine de l'agriculture écologiquement durable et régénératrice	52	AAC
Construction d'une installation pour la collection nationale canadienne d'insectes, d'arachnides et de nématodes.....	52	AAC
S'attaquer aux substances toxiques et aux pesticides		
Introduction.....	57	
Renouvellement du Plan de gestion des produits chimiques.....	59	ECCC, SC
Mise en application des lois visant à prévenir la pollution.....	60	ECCC
Rattrapage visant à combler le manque de ressources à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire du Canada.....	61	SC, ARLA
Collecte coordonnée des données nécessaires pour étayer les évaluations de l'exposition aux pesticides	62	AAC, ECCC
<i>Recommandation complémentaire (substances toxiques et pesticides)</i>		
Interdiction des articles de plastique à usage unique et stratégies favorisant l'économie circulaire	63	ECCC, ISDE, MPO, StatCan
Recommandations complémentaires (générales)		
Fonder la prise de décisions sur des éléments probants tirés de la science et des données environnementales.....	65	ECCC, RNCAN, StatCan, ISDE + AAC, MPO, APC, SC, ASC
Collaboration en matière de gouvernance environnementale à l'échelle régionale	67	ECCC, ACEI
Financement de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations	68	SAC, RCAANC + InfC
Tableaux récapitulatifs des coûts (et des économies) associés aux recommandations	69	

Ce document sera accessible en anglais et en français à www.budgetvert.ca ou en acheminant une demande à l'adresse info@greenbudget.ca

Abréviations des ministères :

AAC :	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AANC :	Affaires autochtones et du Nord Canada
ACEI :	Agence canadienne d'évaluation des impacts
AMC :	Affaires mondiales Canada
APC :	Agence Parcs Canada
ARLA :	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
ASC :	Agence spatiale canadienne
ECCC :	Environnement et Changement climatique Canada
EDSC :	Emploi et Développement social Canada
Fin :	Ministère des Finances Canada
InfC :	Infrastructure Canada

ISDE :	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
MPO :	Pêches et Océans Canada
RCAANC :	Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada
RNCAN :	Ressources naturelles Canada
SAC :	Services aux autochtones Canada
SC :	Santé Canada
SCHL :	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SPC :	Sécurité publique Canada
StatCan :	Statistique Canada
TC :	Transports Canada



SOMMAIRE

Photo : StockstudioX

Le Canada et le monde font face à une urgence climatique et une crise de la biodiversité. La population canadienne connaît déjà d'expérience les inondations, les incendies, les bouleversements écologiques et le réchauffement rapide de l'Arctique. Toutefois, les scientifiques prévoient une intensification de ces effets ainsi que d'autres, si on ne parvient pas à atténuer les changements climatiques¹.

La **Coalition du budget vert (CBV)**, qui réunit vingt-deux organisations environnementales canadiennes de premier plan, exhorte le gouvernement du Canada à passer aux actes à ce moment déterminant de l'histoire en consacrant les investissements nécessaires dans le budget 2020 afin d'intervenir de manière efficace.

Nos *Recommandations relatives au budget de 2020* permettront au pays d'aller rapidement de l'avant. Nous nous fondons sur l'expertise du mouvement écologiste

¹ Consulter, par exemple, le rapport spécial d'octobre 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies sur le réchauffement planétaire 1,5 °C, à l'adresse suivante : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/IPCC-Special-Report-1.5-SPM_fr.pdf, et le rapport de mai 2019 publié par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) à l'adresse suivante : <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment-Fr>.

canadien, de même que sur l'expérience et les connaissances provenant du monde entier, pour fournir des recommandations budgétaires stratégiques, chiffrées et détaillées, afin d'affronter les enjeux environnementaux cruciaux. La mise en œuvre de ces recommandations procurera à la population des avantages sur le plan économique, sanitaire et environnemental.

La CBV salue les progrès enregistrés lors des récents budgets fédéraux dans les domaines suivants : action climatique, aires protégées, efficacité énergétique des bâtiments et des véhicules, politique alimentaire, eau et infrastructures de transport en commun et naturelles. Néanmoins, il nous faut intensifier les actions avant qu'il ne soit trop tard pour affronter la crise climatique et son corolaire, la crise de la biodiversité.

Au vu d'un tel contexte, la Coalition du budget vert a formulé ses *Recommandations relatives au budget de 2020* qui portent sur quatre thèmes :

Tout d'abord, la Coalition du budget vert demande instamment des mesures fiscales renforcées pour lutter contre l'urgence climatique. Ces mesures comprennent l'élimination des subventions aux combustibles fossiles et l'allocation d'importants financements destinés à l'efficacité énergétique des bâtiments, au transport, aux systèmes énergétiques communautaires, au financement international de la lutte contre les changements climatiques, aux solutions axées sur la nature et au transport maritime. À cela s'ajoute un certain nombre de dispositions complémentaires, dont la tarification du carbone, le rapport sur la finance durable et un programme de transition équitable pour les travailleurs du secteur énergétique.

En second lieu, la Coalition du budget vert insiste sur la poursuite en continu des investissements pour la conservation de la nature et de la biodiversité, en concentrant l'action sur les aires protégées des terres publiques et privées et la restauration des habitats, ce qui comprend les milieux humides et les prairies, les océans et les oiseaux migrateurs.

Troisièmement, dans ses recommandations concernant l'**agriculture durable**, la CBV revendique des investissements dans les programmes agroenvironnementaux, la recherche et le développement, ainsi que dans une nouvelle installation pour la Collection nationale d'insectes, afin d'améliorer la durabilité, la résilience et la compétitivité du secteur agricole.

Le quatrième thème porte sur les produits toxiques et les pesticides, et nous attirons l'attention sur le besoin d'octroyer des ressources suffisantes aux ministères à vocation réglementaire pour satisfaire aux exigences législatives actuelles en matière de gestion des substances toxiques, y compris les pesticides, afin de protéger la santé de la population et celle de l'environnement.

En outre, nous énonçons des recommandations complémentaires concernant les données et les sciences environnementales, la gouvernance, les matières plastiques, la surveillance des eaux, les collisions routières avec des animaux sauvages et les infrastructures d'eau des Premières Nations.

La mise en œuvre des recommandations de la Coalition du budget vert se traduirait par des avancées spectaculaires pour un futur plus sain pour les Canadiens d'un océan à l'autre.



QUI NOUS SOMMES

La **Coalition du budget vert (CBV)**, fondée en 1999, regroupe vingt-deux des plus importants organismes œuvrant dans les domaines de l'environnement et de la conservation au Canada (dont les logos apparaissent ci-contre) et qui, par leurs bénévoles, leurs membres et leurs sympathisants, représentent collectivement plus de un million de Canadiens et Canadiennes.



Notre mission

La mission de la Coalition du budget vert consiste à présenter au gouvernement fédéral une analyse des enjeux les plus pressants au Canada en matière de durabilité de l'environnement ainsi qu'un ensemble de recommandations annuelles à l'égard de possibilités fiscales et budgétaires stratégiques.

Notre vision

Le gouvernement du Canada contribue à assurer et à maintenir la durabilité environnementale du pays grâce à des investissements adaptés aux programmes environnementaux et à l'adoption de politiques adéquates en matière de fiscalité, de tarification et de subventions.

Objectifs

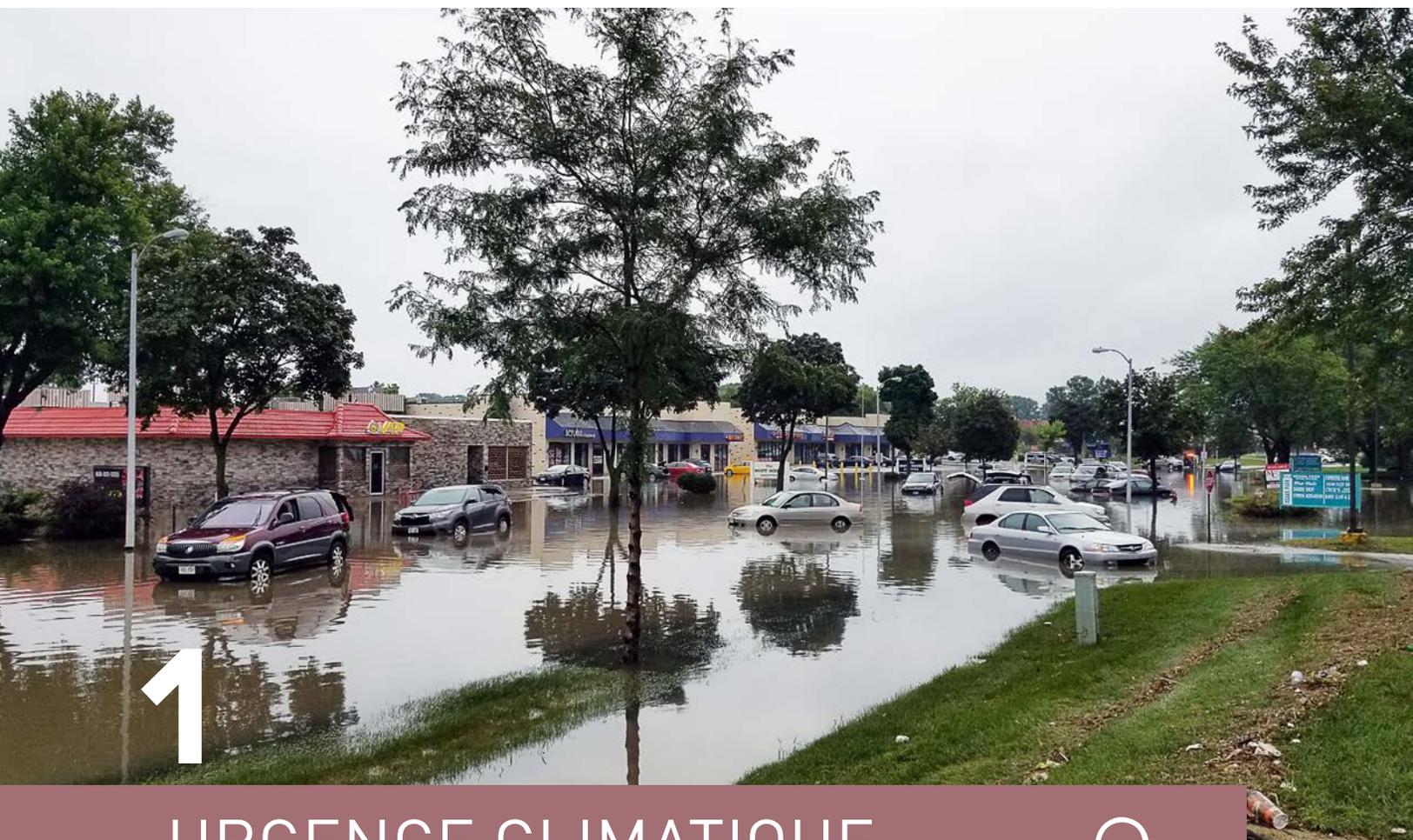
- Réunir l'expertise collective des principaux chefs de file canadiens en ce qui a trait aux problèmes environnementaux les plus urgents auxquels le Canada doit faire face.
- Élaborer annuellement les principales recommandations, par ordre de priorité, relativement aux politiques, aux mesures et aux programmes dont la mise en œuvre permettrait de faire progresser la durabilité de l'environnement, et qui pourraient se retrouver dans le prochain budget fédéral, et les promouvoir auprès du gouvernement fédéral.
- Surveiller les décisions et les prévisions de dépenses énoncées dans le budget fédéral et assurer le suivi des recommandations de la Coalition du budget vert en vue de déterminer les effets probables qu'exerceront les décisions fiscales et budgétaires sur l'environnement, et d'évaluer les impacts de la Coalition sur les politiques fiscales et autres mesures budgétaires.

La Coalition du budget vert prend ses décisions par consensus. Les coprésidents de la Coalition sont Lisa Gue, chercheure et analyste principale pour la Fondation David Suzuki, et David Browne, directeur de conservation pour la Fédération canadienne de la faune. La Coalition du budget vert est hébergée dans les locaux de Nature Canada.

La Coalition du budget vert remercie sincèrement les fondations Echo, McLean, McConnell et Metcalf pour leur généreux soutien. Les actions de la Coalition sont en grande partie subventionnées par ses membres et ces fondations.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES





URGENCE CLIMATIQUE

Intensification des mesures financières



Photo : Jim Gade

Les Canadiens sont témoins des effets de la crise climatique, des incendies aux inondations, en passant par les canicules. Ces effets ne feront qu'empirer si rien n'est fait. Les personnes à faible revenu et vulnérables aux extrêmes climatiques, notamment les collectivités du Nord, sont déjà touchées de façon disproportionnée.

La prévention des changements climatiques catastrophiques repose sur une intensification des mesures financières du gouvernement fédéral. La Coalition du budget vert recommande la mise en œuvre des recommandations suivantes (décrites dans les pages subséquentes) :

- 1. Une élimination progressive des subventions et du soutien non fiscal aux combustibles fossiles** – cinq mesures permettant de réaliser des économies annuelles de plusieurs centaines de millions de dollars. [ECCC, Finances, RNCan, AMC]
- 2. Efficacité énergétique des bâtiments** – outils de financement accrus et 200 millions de dollars sur trois ans pour former les travailleurs du secteur de la construction à faibles émissions de carbone du Canada. [EDSC, RNCan, Infc, ECCC, Finances]

- 3. Transports** – 200 millions de dollars sur cinq ans alloués à des initiatives visant à créer des dispositifs économiseurs de carburant pour les camions lourds; 85 millions de dollars en 2020 pour aider les sociétés canadiennes de transport en commun à acheter des autobus à émission zéro. [TC]
- 4. Énergie communautaire** – 178 millions de dollars sur cinq ans pour le développement des énergies communautaires renouvelables. [RNCan, Finances, ISDE, ECCC]
- 5. Financement international de la lutte contre les changements climatiques** – 2,9 milliards de dollars par année à partir de 2020-2026 (avec la possibilité de générer des revenus équivalents). [ECCC, AMC, Finances]
- 6. Solutions axées sur la nature** – 1 milliard de dollars sur quatre ans. [ECCC, Inf, RNCan, SPC]
- 7. Transport maritime** – 40 millions de dollars sur deux ans, plus 15 millions de dollars sur cinq ans pour réduire les répercussions des changements climatiques et les risques de déversement. [TC, ECCC]

Recommandations complémentaires :

- Tarification du carbone – 5 millions de dollars pour un examen à mi-parcours, 1,5 million de dollars pour élargir la portée du régime de tarification. [ECCC, Finances, RNCan]
- Norme sur les combustibles propres – 15 millions de dollars sur cinq ans pour promouvoir l'innovation et veiller à ce que les changements indirects d'affectation des sols soient adéquatement intégrés à la conception des politiques. [ECCC, RNCan]
- Transports – Complément de 150 millions de dollars en 2021 pour des mesures incitant les Canadiens à acheter des véhicules électriques et hybrides rechargeables [TC]; plus un financement bonifié et prolongé pour les transports publics [Inf];
- Évaluation stratégique des changements climatiques – 3 millions de dollars sur trois ans afin de former un groupe consultatif d'experts. [ECCC, AEIC]
- Veiller à ce que le budget de 2020 reflète les coûts véritables des changements climatiques – 2 millions de dollars sur deux ans. [ECCC]
- Rapport sur la finance durable. [Finances, RNCan, ISDE, ECCC, Inf]
- Transition équitable pour les collectivités et les travailleurs du secteur énergétique canadien. [ECCC, RNCan, ISDE, EDSC]

Contexte et justification

Les Canadiens comprennent l'importance de ce moment dans l'histoire. Un récent sondage Abacus révèle que 82 % des Canadiens sont très préoccupés par les changements climatiques et confirme qu'une forte majorité est prête pour des politiques climatiques audacieuses et ambitieuses².

L'automne dernier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU a exposé les effets mondiaux irréversibles qui attendent l'humanité si la planète se réchauffe de 1,5 à 2 degrés au-dessus des valeurs préindustrielles³. Les plus éminents scientifiques du monde affirment que les nations ont 12 ans pour réduire leurs émissions globales de 45 % pour éviter des conséquences désastreuses.

Le Canada se réchauffe deux fois plus vite que le reste du monde⁴, et la stabilité et la sécurité de notre pays dépend de la réduction à zéro des émissions nettes de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale d'ici 2050.

En outre, le premier rapport exhaustif de l'ONU sur la biodiversité⁵, publié en mai 2019, montre du doigt les changements climatiques comme l'une des causes principales d'une extinction de masse menaçant un million d'espèces de plantes et d'animaux dans le monde.

Le Canada doit assumer un rôle de leader pour relever ces défis. Il est grand temps de poser des gestes courageux et déterminants pour faire face à l'urgence climatique.

L'intensification des mesures créera des centaines de milliers de nouveaux emplois bien rémunérés. Le financement de programmes ciblés pour former et aider les travailleurs touchés permettra d'assurer que la transition vers une économie carboneutre est équitable.

Les solutions axées sur la nature renforceront la résilience des écosystèmes naturels canadiens, tout en réduisant les émissions et en atténuant l'appauvrissement de la biodiversité.

Le Canada a signé l'Accord de Paris et a élaboré le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques – une stratégie climatique historique.

Néanmoins, malgré ces mesures sans précédent, il reste encore beaucoup à faire. L'écart entre les réductions attendues du Canada et sa cible de Paris continue de se creuser, et la cible est insuffisante pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris afin de limiter le réchauffement à moins de 2 degrés.

Le Canada doit réduire sa dépendance aux combustibles fossiles afin d'espérer un avenir sans danger pour le climat. Nous devons prendre les scientifiques au sérieux et instaurer des mesures ambitieuses pour que le Canada suive une trajectoire vers de faibles émissions de carbone d'ici 2030 et élimine entièrement son empreinte carbone d'ici 2050.

2 <https://abacusdata.ca/wp-content/uploads/2019/08/Climate-Emergency-Polling-July-2019-RELEASE.pdf>.

3 https://report.ipcc.ch/sr15/pdf/sr15_spm_final.pdf.

4 <https://changingclimate.ca/CCCR2019/fr/>.

5 Le communiqué de presse et le sommaire du rapport sont accessibles à partir des liens suivants : https://www.dropbox.com/sh/yd8l2v0u4jqtp3/AAAI0_fXnTjXP1LarvqW3sA1a/20190504%20IPBES7%20Media%20Release%20Global%20Assessment%20Final%20Errata%20ENG.pdf?dl=0 et <https://www.dropbox.com/sh/yd8l2v0u4jqtp3/AACpraYjOYWpTxAFv5H-2vrKa/1%20Global%20Assessment%20Summary%20for%20Policymakers?dl=0&preview=Summary+for+Policymakers+IPBES+Global+Assessment.pdf>.



Photo : Ampersand Creative

Élimination progressive des subventions et du soutien non fiscal aux combustibles fossiles

Le gouvernement fédéral a pris pour la première fois, dans le cadre de la rencontre du G20 en 2009, l'engagement d'éliminer graduellement les subventions inefficaces aux combustibles fossiles⁶, reconnaissant que ces subventions compromettent les efforts de lutte contre les changements climatiques, encouragent le gaspillage et entravent l'adoption de sources d'énergie propre. Exactement 10 ans plus tard, on constate que les progrès réalisés sont minces.

Parmi les membres du G7, le Canada demeure le pays qui accorde les plus importantes subventions à la production pétrolière et gazière par unité de PIB. De plus, le gouvernement fédéral continue d'introduire de nouvelles subventions. Par exemple, il a offert, dans son budget de 2019, une nouvelle subvention de 100 millions de dollars aux sociétés pétrolières et gazières afin qu'elles puissent améliorer leur rendement au chapitre de l'environnement⁷, ce qui aurait pu être accompli par une réglementation des meilleures pratiques. Cette subvention est venue à la suite de l'annonce, en décembre 2018, d'une réserve de 1,6 milliard de dollars pour de nouvelles initiatives de sociétés pétrolières et gazières sous forme de subventions, prêts et mesures de soutien financier⁸. Par ailleurs, les frais d'explorations infructueuses peuvent encore être déduits du revenu des entreprises, et celles-ci ont toujours la possibilité de renoncer aux frais d'exploration et d'aménagement pour les combustibles fossiles sous la forme d'actions accréditatives.

6 <http://www.g20.utoronto.ca/2009/2009communiqu0925.html>.

7 <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/chap-02-fr.html>.

8 <https://www.canada.ca/fr/ressources-naturelles-canada/nouvelles/2018/12/le-gouvernement-du-canada-annonce-des-mesures-de-soutien-pour-les-travailleurs-du-secteur-petrolier-et-gazier-canadien.html>.

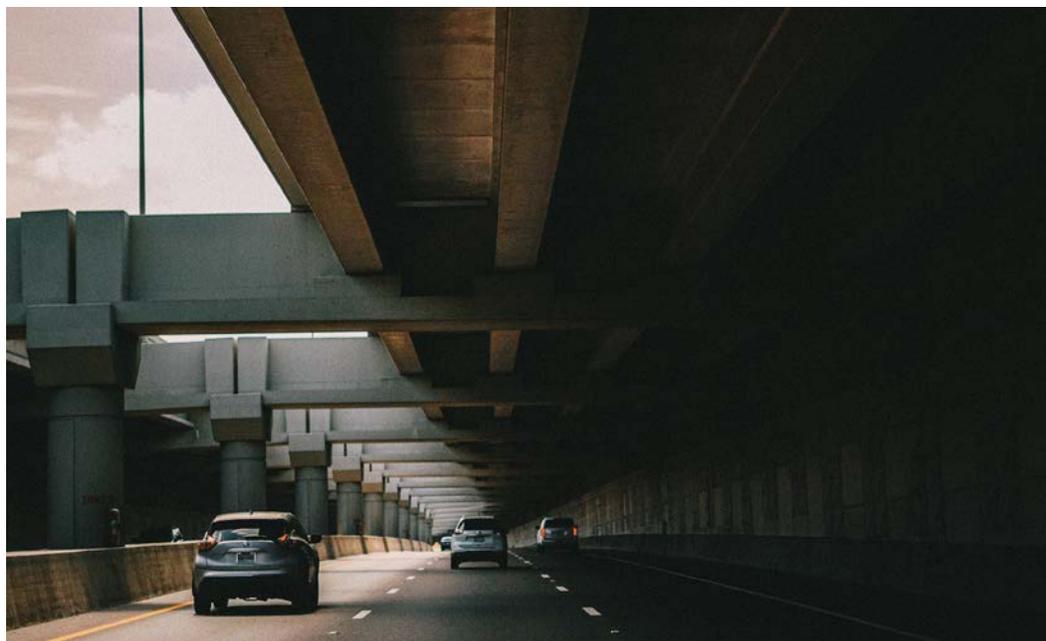


Photo : Gab Pili



Photo : Ryan Searle

Photo : Brad Neathery



En avril 2019, la commissaire à l'environnement et au développement durable a constaté que le ministère des Finances du Canada et ECCC n'avaient pas fourni au gouvernement les informations et conseils nécessaires afin d'assurer que ce dernier puisse respecter ses engagements pris dans le cadre de la rencontre du G20. La commissaire a déploré le défaut de ces deux ministères à définir clairement ce qu'est une subvention inefficace et à dresser l'inventaire incomplet des éléments analysés par chacun de ces ministères. Aucun des deux ministères n'a élaboré de plan de mise en œuvre accompagné d'un calendrier à l'appui d'une élimination progressive d'ici 2025.

La société d'État Exportation et développement Canada (EDC), l'organisme canadien de crédit à l'exportation, continue d'accorder en moyenne une somme supérieure à 10 milliards de dollars en soutien gouvernemental aux sociétés pétrolières et gazières chaque année. EDC octroie du soutien financier allant jusqu'à 30 % de son enveloppe totale à des sociétés pétrolières et gazières pour leurs activités au pays, plutôt que de s'acquitter de son mandat d'origine qui consiste à financer les exportations à l'international. De 2012 à 2017, EDC a fourni un soutien au pétrole et au gaz de 12 fois supérieur à celui accordé aux technologies propres. Financées par les contribuables canadiens, les subventions d'EDC représentent un soutien déterminant pour la réussite ou l'échec de nombre d'entreprises de combustibles fossiles et de grands projets pétroliers et gaziers.

Il subsiste un manque de transparence entourant les aspects financiers du prolongement de l'oléoduc Trans Mountain. La Coalition du budget vert est préoccupée par le fait que la vente comporterait un élément subventionné, comme l'engagement du gouvernement à indemniser TMX ou la possibilité que les biens nouvellement acquis puissent être vendus à un acheteur du secteur privé pour une somme inférieure à leur valeur sur le marché.

La Coalition du budget vert appelle le gouvernement du Canada à :

1. établir un échéancier prescrit par la loi pour l'élimination progressive des déductions fiscales pour les activités d'exploration et de production de combustibles

fossiles, de même que d'autres mesures de soutien non fiscales au secteur des combustibles fossiles; [Finances, RNCan]

2. divulguer les coûts de toutes les dépenses fédérales directes et la valeur des déductions fiscales annuelles demandées pour l'exploration, l'aménagement et la production de charbon, de pétrole et de gaz naturel, y compris les coûts associés au prolongement de l'oléoduc Trans Mountain, et à fournir ces informations au Bureau du directeur parlementaire du budget; [Finances]
3. procéder, en temps opportun en 2019, à un examen par les pairs transparent et crédible des subventions canadiennes aux combustibles fossiles avec l'Argentine; [Finances, ECCC, RNCan]
4. s'engager à cesser l'offre de nouvelles subventions aux combustibles fossiles, ce qui comprend celles qui seraient destinées à couvrir les dépenses liées au prolongement de l'oléoduc Trans Mountain; [Finances]
5. s'engager à mettre fin au financement et au soutien par EDC aux combustibles fossiles d'ici 2020, et veiller à ce que la politique de l'organisme relative aux changements climatiques fasse concorder les investissements d'EDC avec les engagements du Canada envers le climat. [AMC]

Coûts : Très faibles. Économies annuelles de plusieurs centaines de millions de dollars.

Personnes-ressources

Julia Levin - jlevin@environmentaldefence.ca

Vanessa Corkal - vcorkal@iisd.ca



Photo : Terra Firma

Bâtiments et efficacité énergétique

Le secteur du bâtiment au Canada comptait pour 17 % des émissions nationales de GES en 2017⁹. Le plan d'action climatique du gouvernement contient une série de mesures visant à s'attaquer à ces émissions et exige que toutes les nouvelles constructions aient un rendement énergétique net zéro.

Cependant, même si les nouvelles constructions sont importantes, c'est en rénovant des bâtiments existants que l'on réalisera les réductions d'émissions les plus substantielles. Par exemple, en Colombie-Britannique, on estime que les exigences du code pour les nouveaux bâtiments ne représenteront qu'un tiers des réductions d'émissions de ce secteur que l'on doit atteindre d'ici 2050¹⁰.

Malgré l'intérêt soutenu que manifestent nombre de provinces, d'organisations et de particuliers quant à la rénovation de bâtiments, deux obstacles de taille restent à surmonter : l'absence de financement et la pénurie de travailleurs disposant de la formation nécessaire.

Initiatives de financement des bâtiments

Des outils de financement sont nécessaires pour mobiliser le capital privé, et rendre les techniques de construction écoénergétiques et à faibles émissions de carbone accessibles au plus grand nombre. Des ministères et organismes fédéraux, parmi lesquels figurent notamment Infrastructure Canada, RNCan, et la SCHL, ont un rôle à jouer pour déployer les mécanismes qui aideront l'économie de la rénovation à se développer au rythme nécessaire pour atteindre nos objectifs de décarbonisation.

Parmi les quelques options qui méritent d'être examinées, soulignons les garanties de prêt, un financement de la Banque de l'infrastructure du Canada consacré à ce volet, une banque « verte » nationale, un réseau de banques « vertes » régionales et la participation de la Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone (LC3). La CBV invite les intervenants à se pencher sur les recommandations du Groupe d'experts sur la finance durable afin d'accélérer le développement d'un marché privé et dynamique de la rénovation du bâtiment¹¹. [Infrc, Finances, RNCan, ECCC, SCHL]

Perfectionnement des effectifs

Les progrès au sein de l'industrie de la construction à faibles émissions de carbone sont freinés par le manque de professionnels formés dans les domaines de la science du bâtiment et de l'efficacité énergétique. En l'absence d'une main-d'œuvre qualifiée, le coût de la construction écoénergétique devient prohibitif¹², et la qualité des constructions réalisées pour satisfaire au nouveau code est menacée¹³. Une formation est requise non seulement pour ceux qui travaillent déjà dans l'industrie, mais également pour les plus de 118 000 nouveaux emplois qui seront créés en raison des besoins en rénovation et de l'application du code du bâtiment à rendement

9 Environnement et Changement climatique Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2017 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, 2019.

10 T.-P. Frappé-Sénéclauze, D. Heerema et K. Tam Wu, « Deep emissions reduction in the existing building stock: Key elements of a retrofit strategy for B.C. », Pembina Institute, 2017. <http://www.pembina.org/pub/building-retrofits>.

11 http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-350-2-2019-fra.pdf.

12 Efficacité énergétique Canada, Building a competitive economy through energy efficiency (Construire une économie compétitive grâce à l'efficacité énergétique), 2018. https://www.efficiencycanada.org/wp-content/uploads/2018/10/EC-Budget-2019-Proposal_VF-updated.pdf (en anglais seulement).

13 Conseil du bâtiment durable du Canada, « Trading Up: Equipping Ontario Trades with the Skills of the Future », 2019. <https://www.cagbc.org/tradingup>.



Photo : Illia Cherednychko

énergétique net zéro¹⁴. Cela comprend les entrepreneurs, les gens de métier, les inspecteurs en bâtiment, les fonctionnaires municipaux, les concepteurs, les ingénieurs, les architectes, les constructeurs, les exploitants et gestionnaires d'immeubles. La formation pour tous les emplois associés à l'industrie de la construction devra être offerte de façon continue au cours de la prochaine décennie et au-delà, au fur et à mesure qu'évolueront les technologies et pratiques¹⁵.

La Coalition du budget vert recommande au gouvernement du Canada de poursuivre sur sa lancée dans ce secteur en accélérant la cadence des projets de rénovation, en soutenant la création d'emplois et en formant ces travailleurs maintenant indispensables.

Investissement recommandé : 200 millions de dollars sur trois ans pour former les travailleurs du secteur de la construction à faibles émissions de carbone du Canada. [EDSC]

Personne-ressource

David Stonham - efficiency@ecologyaction.ca

¹⁴ Dunsy Energy Consulting, « Economic impact of improved energy efficiency in Canada », produit pour Clean Energy Canada. <https://www.encycanada.org/wp-content/uploads/2018/04/Economic-Impact-of-Pan-Canadian-Framework-Energy-Efficiency.pdf>.

¹⁵ Canada Home Building Association, « Environmental Scan of the Residential Construction Industry for Capacity Building Related to Energy in the Building Codes », préparé pour la Division de l'habitation de l'Office de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada, 2018.

Transports – Accélérer la décarbonisation des véhicules lourds

En 2017, les camions de fret représentaient 34 % des émissions nationales totales de GES attribuables au secteur des transports¹⁶. Avec l'intensification du transport par camion et la faiblesse des gains en efficacité de ces véhicules par rapport aux véhicules légers, on s'attend à ce que les émissions provenant du transport des marchandises dépassent celles issues du transport des passagers d'ici environ 2030 au Canada¹⁷. Le Canada fait de réels progrès vers la décarbonisation du transport, mais il reste encore beaucoup à faire. Les recommandations d'investissements suivantes s'appuieraient sur l'Initiative pour le déploiement d'infrastructures pour les véhicules électriques et les carburants de remplacement (IDIVECR) et sur les incitatifs fiscaux prévus dans le budget de 2019 pour l'achat de véhicules légers, moyens et lourds à zéro émission¹⁸.

Investissements recommandés [Transports Canada] :

1. Créer des incitatifs financiers pour l'achat de dispositifs économiseurs de carburant pour les camions lourds : 200 millions de dollars sur cinq ans (2020-2024).
2. Créer de nouveaux incitatifs financiers pour aider les agences canadiennes de transport en commun à acheter des autobus à émission zéro : 85 millions de dollars en 2020.

Pour utiliser le plus efficacement possible les ressources actuelles et futures du gouvernement, la Coalition du budget vert recommande également que Transports Canada :

- évalue le marché canadien des remorques et de la réfection pour calculer les surcoûts qui pourraient s'appliquer aux flottes domestiques si les règles canadiennes et américaines sur les remorques devaient diverger : 1,5 million de dollars.

Consultez également, plus loin dans le présent document, les recommandations complémentaires sur les rabais consentis pour les véhicules zéro émission et le transport en commun.

Personnes-ressources

Isabelle Turcotte - isabellet@pembina.org

Patricia Lightburn - plightburn@davidsuzuki.org

¹⁶ Environnement et Changement climatique Canada, « Émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, Canada, 1990 à 2017 », graphique, mai 2019. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre.html>.

¹⁷ Bora Plumptre, Eli Angen et Dianne Zimmerman, *The State of Freight: Understanding greenhouse gas emissions from goods movement in Canada*, Pembina Institute, 2017. <https://www.pembina.org/reports/state-of-freight-report.pdf>.

¹⁸ Gouvernement du Canada, Investir dans la classe moyenne : le budget de 2019, 2019, p. 97. <https://www.budget.gc.ca/2019/docs/plan/budget-2019-fr.pdf>.

Énergie communautaire

Le Canada et le reste du monde effectuent une transition majeure vers des économies fondées sur les énergies renouvelables et la production décentralisée d'électricité. La Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral d'investir dans cette transition et de soutenir les collectivités qui y prennent part. L'énergie communautaire renouvelable crée des emplois stables et de nouvelles occasions de perfectionnement des compétences pour notre main d'œuvre, une diversification économique et énergétique, une certitude accrue quant aux prix de l'énergie et une augmentation de la résilience locale. Lorsque les collectivités urbaines et rurales connaîtront ces avantages, le soutien aux énergies renouvelables dans l'ensemble du pays, les initiatives de lutte contre les changements climatiques et une économie sobre en carbone iront croissant.

Les projets d'énergie communautaire renouvelable sont habituellement réalisés au sein même de la collectivité ou dans les environs, et bénéficient d'investissements ou impliquent une certaine forme de propriété des services publics locaux, coopératives, communautés autochtones ou fonds de développement. Il y a là une belle occasion inexplorée de mobiliser les économies locales pour investir dans l'énergie propre, comme il a été démontré par les investissements des citoyens dans l'énergie sous propriété communautaire au Canada et dans le reste du monde¹⁹.

Le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de premier plan pour débloquer et mobiliser des capitaux dans le but de financer l'énergie communautaire renouvelable et soutenir des modèles d'entreprise novateurs, s'appuyant sur le programme de la Ligue des communautés canadiennes sobres en carbone (LC3)²⁰. Les investissements

19 Veuillez consulter : <https://www.cleaneenergywire.org/factsheets/citizens-participation-energiewende>, et http://www.trec.on.ca/wp-content/uploads/2016/06/TREC_Primer_Jun28_Approved_Final-LR.pdf (en anglais).
20 <http://lc3.ca>

Photo : David Dodge de @GreenEnergyFutures



fédéraux pourraient mobiliser plusieurs milliards de dollars en capitaux communautaires, comme l'indiquent les réussites des coopératives communautaires existantes.

Investissement recommandé : 178 millions sur cinq ans

1. Promouvoir les options d'investissement communautaire auprès des citoyens, comme les modèles d'entreprise coopérative. **10 millions de dollars sur cinq ans.** [RNCAN, Finances, ISDE]
2. Élargir le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone afin de financer des études de faisabilité pour les collectivités qui veulent évaluer leurs options d'énergie renouvelable. **9 millions de dollars sur trois ans.** [ECCC, RNCAN]
3. Instaurer une deuxième ronde du Programme des réseaux intelligents du fédéral²¹³ axé sur le déploiement de technologies d'énergie communautaire renouvelable, comme le stockage à l'échelle de la collectivité et la facturation nette virtuelle pour l'énergie communautaire solaire. **100 millions de dollars sur cinq ans.** [RNCAN]
4. Soutenir la mise au point d'outils dont ont besoin les nouvelles entreprises d'énergie communautaire : **9 millions de dollars sur trois ans.** [ISDE, RNCAN, Finances] Ces outils comprennent notamment :
 - a. des conseils sur les façons de réunir du capital communautaire, y compris les obligations communautaires (admissibles aux REER et CELI) et les ventes d'actions préférentielles;
 - b. des modèles d'ententes d'achat d'énergie pour la vente d'énergie propre des projets d'énergie communautaire à une clientèle de particuliers;
 - c. des protocoles de facturation nette virtuelle pour la commercialisation et la vente d'énergie propre de sources communautaires à de multiples clients.
5. Financer des programmes fédéraux ciblés afin d'établir des programmes d'énergie communautaire dans les collectivités à faibles revenus et vulnérables. **50 millions de dollars sur cinq ans.** [RNCAN]

Personnes-ressources

Stephen Hazell - shazell@naturecanada.ca

Patricia Lightburn - plightburn@davidsuzuki.org

Financement international de la lutte contre les changements climatiques

Le Canada et d'autres pays industrialisés se sont engagés, dans le cadre de l'Accord de Paris, à mobiliser 100 milliards de dollars US annuellement pour soutenir les pays en développement dans leur adaptation aux changements climatiques et la mise en œuvre de projets de développement à faible teneur en carbone. Jusqu'à maintenant, la majeure partie du financement canadien a été affectée à des approches technologiques à l'égard de l'atténuation des effets des changements climatiques, comme les énergies propres et les énergies renouvelables, et à des mesures d'adaptation qui ne fournissent pas nécessairement d'avantages au chapitre de l'atténuation. Afin de soutenir les efforts d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses effets dans les pays en développement, la CBV recommande que le Canada hausse sa contribution à un montant correspondant à notre part des gaz à effet de serre anthropiques, et d'en affecter la moitié à des solutions axées sur la nature qui comprennent la séquestration du carbone dans les écosystèmes naturels et la prévention des émissions provenant de la perte et la dégradation d'écosystèmes naturels. Les solutions axées sur la nature sont transversales, et visent l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, tout en faisant progresser la conservation de la biodiversité et en procurant des avantages aux collectivités et aux peuples autochtones de la région. Par conséquent, elles aident le Canada à atteindre son objectif qui consiste à fournir des ressources financières pour établir l'équilibre entre l'adaptation et l'atténuation, en prêtant en même temps assistance aux pays en développement au chapitre de la conservation de la biodiversité (Convention sur la diversité biologique) et de leurs efforts à l'égard des Objectifs de développement durable.

La prévention des effets catastrophiques des changements climatiques exigera une réduction radicale des émissions de GES et des mesures négatives d'émissions (le retrait du CO₂ de l'atmosphère). Grâce aux solutions axées sur la nature, le monde serait en mesure d'atteindre 37 % de la cible de l'Accord de Paris (limiter la



Photo : Eric Gofreed



Photo : Anand Varma

hausse des températures mondiales bien en deçà de 2 °C) jusqu'en 2030²². Aucune des technologies d'émissions négatives existantes n'offre l'envergure ni les coûts nécessaires. Les actions prioritaires dans l'application de solutions axées sur la nature sont les suivantes : 1) éviter la déforestation des régions tropicales et la perte ou la dégradation des écosystèmes côtiers et des tourbières; 2) rétablir ou permettre la régénération des forêts, tourbières et écosystèmes dégradés. Parmi les options figurent des ententes bilatérales avec des pays en développement choisis, des paiements REDD-plus établis en fonction des résultats et des partenariats de conservation avec les peuples autochtones (sur le modèle des négociations en cours au Canada). Des contributions supplémentaires au Fonds vert pour le climat ou au Fonds pour les pays les moins avancés pourraient aider uniquement s'il est déterminé qu'elles sont rentables et que les montants peuvent être affectés sans tarder.

Investissement recommandé (comprenant les nouvelles sources de revenus suggérées) :

Financement annuel d'au moins 2,9 milliards de dollars, de 2020-2021 à 2025-2026²³. [AMC] Il s'agit du montant minimal qui constituerait la juste part du Canada, estimée à 3 ou 4 % des 100 milliards de dollars US annuels que les pays industrialisés se sont engagés à fournir dans le cadre de l'Accord de Paris²⁴. Une option consiste à recueillir ces fonds par le truchement d'une taxe sur les carburants de soute utilisés pour les transports aérien et maritime internationaux²⁵. [Finances]

Avantage carbone : L'application de ces recommandations (au coût de 5 dollars US/t de CO₂ provenant d'initiatives existantes de solutions axées sur la nature à faible coût) réduirait les émissions mondiales de CO₂ de 217 mégatonnes, soit l'équivalent de 30 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre au Canada.

Pour obtenir davantage de renseignements sur l'aspect des solutions axées sur la nature de cette recommandation, veuillez consulter <http://greenbudget.ca/2020finance>.

Personnes-ressources

Anne Lambert - anne@ICFCanada.org

Dale Marshall - dmarshall@environmentaldefence.ca

22 Griscom et coll., « Natural Climate Solutions », Proceedings of the National Academy of Sciences, vol. 114, no 44 (2017), p. 11645-11650; DOI: 10.1073/pnas.1710465114.

23 Ce montant se base sur un taux de change États-Unis-Canada de 0,75 et sur le postulat que le financement public mobilisera des fonds du secteur privé pour augmenter de 38 % la contribution du Canada.

24 Clare Demerse, « Our Fair Share: Canada's Role in Supporting Global Climate Solutions », Pembina Institute, 2009. <https://www.pembina.org/reports/our-fair-share-report.pdf>.

25 Pour des conseils supplémentaires de la CBV sur des sources potentielles de revenus, veuillez consulter la recommandation principale de la Coalition du budget vert relative au budget de 2018 sur le financement international de la lutte contre les changements climatiques à l'adresse suivante : <http://greenbudget.ca/wp-content/uploads/2017/09/CBV-2018-Financement-climat.pdf>, p. 35-36.

Solutions axées sur la nature au Canada

Les vastes forêts, les prairies, les océans et les milieux humides — notre infrastructure naturelle — sont très importants dans le contexte des changements climatiques. Ces écosystèmes génèrent des émissions de GES lorsqu'ils sont détruits ou dégradés et, inversement, captent le carbone après leur rétablissement ou leur restauration. Ils peuvent également aider les collectivités à devenir plus résilientes face aux effets des changements climatiques. Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques a fait remarquer l'importance de stratégies visant à exploiter le potentiel des forêts, des milieux humides et des sols pour lutter contre les changements climatiques. Les ministres de l'Environnement de tout le pays ont également souligné la nécessité de résoudre la crise de la biodiversité et ont établi le lien entre ces deux enjeux.

Afin de réaliser des progrès relativement aux enjeux du climat et de la biodiversité, la CBV recommande que le Canada instaure un « fonds pour les solutions au climat axées sur la nature » à l'appui des mesures visant à réduire les émissions du secteur terrestre²⁶, capter le carbone ou procurer des avantages d'adaptation au climat, tout en favorisant la conservation de la biodiversité. La CBV recommande que ce fonds supplémente le Fonds pour la nature, le Fonds pour l'infrastructure verte et le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, qu'il soit en mesure de générer des réductions additionnelles d'émissions de l'ordre de 20 Mt d'équivalents de CO₂ au-delà des projections d'émissions de GES du Canada en 2018 et qu'il produise les données nécessaires à la régulation de ces émissions dans l'avenir. Les avantages indirects comprendraient l'amélioration de la qualité de l'eau, de l'air et des sols, la fourniture et la protection d'habitats fauniques, la création d'espaces verts à des fins récréatives et l'offre de possibilités d'emploi dans les collectivités rurales. Il est en outre nécessaire d'investir dans la science et les données nécessaires pour améliorer les méthodes de comptabilisation des GES aux fins d'évaluation des émissions des écosystèmes et du potentiel des diverses options d'atténuation.

Investissement total recommandé : 1 milliard de dollars sur quatre ans (2020-2024) [ECCC]

Pour un complément d'information sur le fonds pour les solutions pour le climat axées sur la nature, veuillez consulter le document suivant : https://cpaws.org/wp-content/uploads/2018/02/CPAWS-Nature-Based-Climate-Fund-Recommendation_8_26_Final.pdf, ou communiquer avec la personne-ressource désignée.

Personne-ressource

Florence Daviet - fdaviet@cpaws.org



Photo : Neal Rosenstech

²⁶ « Le secteur terrestre » désigne l'affectation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, qui comprend aussi l'agriculture.

Transport maritime — Réduire les répercussions des changements climatiques et les risques de déversement

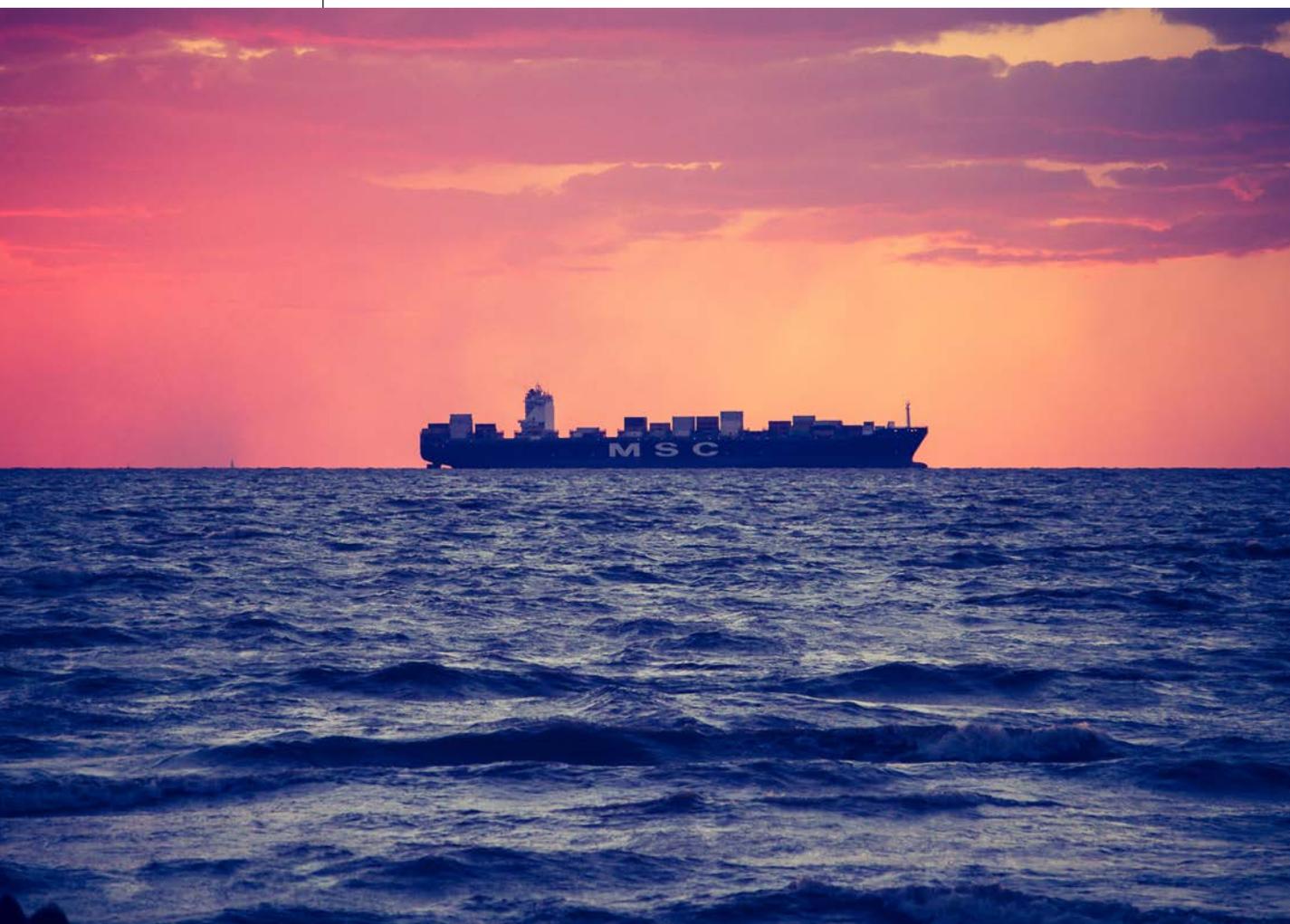
Le secteur du transport maritime est l'une des plus importantes sources d'émissions de GES au monde, entraînant des répercussions sur le climat à l'échelle locale et planétaire.

Pourtant, le plan climat du Canada ne prend pas en compte le secteur du transport maritime.

Le mazout lourd, un combustible fossile polluant, représente 80 % du carburant marin utilisé à l'échelle mondiale. S'il est déversé dans les eaux polaires froides, il se décompose lentement et persiste pendant des semaines, voire plus longtemps. Un déversement de mazout lourd dans l'Arctique aurait des effets dévastateurs à long terme sur les communautés autochtones, leurs moyens de subsistance et les écosystèmes marins dont ils dépendent. Le manque d'équipement et de capacité d'intervention en cas de déversement dans l'Arctique rend le nettoyage pratiquement impossible.

De plus, les navires produisent du carbone noir (suie) par la combustion du mazout lourd. Le carbone noir qui se dépose sur la glace de l'océan Arctique augmente le réchauffement dans la région et peut également nuire à la santé humaine.

Photo : Thais Morais



Il est possible de remplacer le mazout lourd par des carburants plus légers et moins polluants, et des percées récentes dans la technologie des moteurs et des carburants de remplacement permettent même la navigation à zéro émission sur des trajets plus courts.

Investissements recommandés :

- **15 millions de dollars sur deux ans** à Transports Canada [avec ECCC et MPO] pour :
 - élaborer un instrument de politique qui intégrera le transport maritime intérieur au système canadien de tarification du carbone; (voir également la section sur la tarification du carbone plus loin dans le présent document)
 - mettre au point une stratégie nationale de réduction des émissions de carbone noir et de la pollution atmosphérique provenant du secteur canadien du transport maritime (non seulement en ce qui concerne le CO₂, mais aussi en ce qui a trait aux particules, à l'oxyde nitreux, à l'oxyde de soufre et au méthane);
 - revoir et publier les coûts à vie du carbone provenant du carburant pour les navires acquis par le gouvernement;
 - élaborer un régime national de réduction de la vitesse dans le secteur du transport maritime. La réduction de la vitesse des navires diminue le risque de collision avec des mammifères marins, ainsi que les émissions de GES et le bruit sous-marin.
- **20 millions de dollars sur deux ans** pour la R. et D. et les essais en mer afin de constituer une flotte de navires entièrement à zéro émission dans les eaux intérieures canadiennes d'ici 2030. [Transports Canada, RNCa]
- **5 millions de dollars sur deux ans** à un fonds d'innovation dans les technologies de réduction des GES pour la conception, la mise à niveau et les essais de technologies émergentes comme les voiles solaires rigides jumelées à l'énergie éolienne et les appendices de coque qui permettent d'économiser du carburant et qui réduisent les émissions de GES et d'autres polluants. [Transports Canada]
- **15 millions de dollars sur cinq ans**, à compter de 2021 (lorsqu'une interdiction internationale relative au mazout aura été instaurée), afin de créer un fonds dédié à des carburants de transition pour le transport maritime dans l'Arctique en vue de soutenir l'élimination du mazout lourd tout en évitant des hausses prohibitives des prix dans les collectivités qui dépendent des marchandises expédiées. [Transports Canada, ECCC]

Personne-ressource

Andrew Dumbrille - adumbrille@wwfcanada.org

RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES

TARIFICATION DU CARBONE – AMÉLIORER SON EFFICACITÉ

La tarification fédérale de la pollution par le carbone réduira les émissions de GES de 50 à 60 Mt d'ici 2022, et permettra à l'économie canadienne de puiser dans le marché mondial des technologies vertes évalué à 26 billions de dollars US²⁷.

Les provinces et territoires ont été encouragés à développer leur propre système répondant aux critères établis, à défaut de quoi ils devenaient assujettis au filet de sécurité fédéral. Ce filet de sécurité prévoit un taux de redevance sur les combustibles qui incite les consommateurs, par un message uniforme lancé sur le marché, à réduire leurs émissions, ainsi qu'un régime de tarification fondé sur le rendement (RTFR) pour veiller à ce que les industries tributaires du commerce qui produisent de grandes quantités d'émissions s'attachent à les réduire, tout en limitant les risques de désavantage concurrentiel et les fuites de carbone.

L'examen à mi-parcours du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPC) qui sera réalisé en 2020 évaluera l'approche générale relative à la tarification de la pollution et les meilleures pratiques afin de mesurer la compétitivité des industries tributaires du commerce qui produisent de grandes quantités d'émissions. ECCC a besoin de ressources adéquates pour effectuer cet

27 The New Climate Economy, « The 2018 Report of the Global Commission on The Economy and Climate », <https://newclimateeconomy.report/2018/>.

examen et apporter les ajustements nécessaires.

En outre, la Coalition du budget vert recommande des investissements dans la recherche et les analyses spécialisées pour soutenir l'élargissement de la portée du régime de tarification du carbone fédéral au-delà des émissions industrielles et de la combustion, afin d'y inclure les émissions écosystémiques associées à l'activité humaine (p. ex. changement d'affectation des sols et dégradation des sols).

Investissements recommandés [ECCC] :

5 millions de dollars pour l'examen à mi-parcours afin de mesurer la compétitivité

1,5 million de dollars pour élargir la portée du régime de tarification du carbone

Pour un complément d'information sur l'avis de la CBV sur l'amélioration du régime de tarification du carbone, veuillez consulter : www.greenbudget.ca/2020carbonpricing.

Vous pouvez également lire, plus haut dans le présent document, les sections intitulées Solutions axées sur la nature et Transport Maritime — Réduire les répercussions des changements climatiques et les risques de déversement.

Personnes-ressources

Isabelle Turcotte - Isabellet@pembina.org

Florence Daviet - fdaviet@cpaws.org



Photo : Brian Holdsworth

NORME SUR LES COMBUSTIBLES PROPRES – ACCROÎTRE LES AVANTAGES

Une stratégie budgétaire pour les combustibles propres

ECCC a préparé une proposition pour une Norme sur les combustibles propres (NCP), une approche réglementaire axée sur le rendement visant à affaiblir progressivement l'intensité en carbone des combustibles dans l'ensemble de l'économie canadienne. La NCP, qui vise une réduction de 14 % des émissions totales d'ici 2030, est la mesure la plus importante du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (CPC). En outre, la NCP établit de nouvelles bases concurrentielles sur le marché national des combustibles. Le soutien du gouvernement peut stimuler les innovations propres et l'intensification des économies industrielles fondées sur les combustibles à faibles émissions de carbone et les énergies renouvelables pour soutenir la mise en œuvre efficace de la NCP.

ECCC a également besoin de ressources additionnelles pour étudier les effets du changement indirect d'affectation des terres (CIAT) sur les valeurs de l'intensité en carbone sur le cycle de vie de différents types de combustibles dans le contexte canadien. Ce travail viendrait compléter le rôle de leader international que joue le Canada pour contribuer au défi relatif aux biocarburants durables (dans le cadre de la Mission Innovation). Mais surtout, il préparerait ECCC à rendre compte du CIAT dans la NCP.

Investissement recommandé :

15 millions de dollars sur cinq ans pour promouvoir l'innovation [RNCan] et veiller à ce que les changements indirects d'affectation des terres soient adéquatement intégrés à la conception des politiques. [ECCC]

Pour plus de détails sur cette recommandation, veuillez consulter www.greenbudget.ca/2020cfs.

Personne-ressource

Isabelle Turcotte - Isabellet@pembina.org

TRANSPORT

Véhicules à émission zéro (VEZ)

Les véhicules électriques peuvent réduire considérablement les émissions des voitures et camions légers qui génèrent 11 % de la pollution par le carbone au Canada. Les cibles de vente réglementées de VEZ, ainsi que l'aide financière consentie pour l'achat de VEZ et l'infrastructure de chargement, sont les moyens les plus efficaces d'accélérer l'adoption de ces véhicules. Le budget de 2019 avait prévu 300 millions de dollars pour un programme incitatif à l'achat de trois ans (iVEZ) et d'autres mesures complémentaires. Cependant, si l'on se fie aux premiers mois du programme iVEZ, ce fonds pourrait être épuisé en 2020, et requiert un financement additionnel pour s'acquitter de son mandat²⁸.

Investissement recommandé : Complément de 150 millions de dollars pour le programme incitatif iVEZ de Transports Canada en 2020-2021, assorti de cibles de vente réglementées.

Personne-ressource

Patricia Lightburn – plightburn@davidsuzuki.org



Photo : Matt Henry

²⁸ Après les trois premiers mois suivant le lancement du programme iVEZ, Transports Canada a reçu plus de 14 000 demandes dans le cadre du programme incitatif. « Les ventes de véhicules zéro émission grimpent après le lancement du programme incitatif fédéral », communiqué de presse de Transports Canada, 1er août 2019. <https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2019/07/les-ventes-de-vehicules-zero-emission-grimpent-apres-le-lancement-du-programme-incitatif-federal.html>.

TRANSPORT EN COMMUN

La modernisation et l'expansion de l'infrastructure et des services de transport en commun sont essentielles pour inciter les Canadiens à abandonner leurs véhicules personnels au profit des transports publics, ce qui contribue à réduire les émissions du secteur du transport.

Le financement fédéral pour l'infrastructure des transports publics, par le truchement du Fonds de la taxe sur l'essence et de programmes tels que le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun et le volet Transport en commun du programme d'infrastructure Investir dans le Canada, joue un rôle important pour améliorer et étendre l'infrastructure du transport en commun et accroître le nombre d'utilisateurs. La CBV **recommande de verser un financement durable à long terme**, au-delà des 12 ans du plan Investir dans le Canada, afin de faciliter le travail de planification nécessaire exigé des gouvernements et agences pour améliorer les réseaux de transport en commun, et **recommande également que le gouvernement fédéral aide à financer les coûts opérationnels du transport public** afin d'améliorer la prestation du service. [Infc]

Veuillez consulter également, plus haut dans le présent document, la recommandation sur le transport visant à financer l'achat d'autobus à émission zéro.

Personne-ressource

Carolyn Kim - carolynk@pembina.org

L'ÉVALUATION STRATÉGIQUE DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'évaluation stratégique des changements climatiques (ESCC) annoncée par ECCC en février 2018²⁹ vise à fournir des orientations sur la façon dont les lois, les politiques et les règlements environnementaux en lien avec la réduction des gaz à effet de serre et les engagements du Canada en matière de changements climatiques devraient être intégrés au processus d'évaluation d'impact des projets.

Une ESCC solide doit servir de cadre décisionnel pour évaluer chaque projet en fonction de l'ensemble de ses émissions de GES tout au long de son cycle de vie. Malheureusement, la version provisoire de l'ESCC publiée par ECCC en août 2019 ne respecte pas cette norme³⁰. La Coalition du budget vert recommande à ECCC de former et de soutenir un groupe consultatif d'experts, indépendant et équilibré, qui sera chargé d'élaborer une ESCC qui harmonisera les décisions du Canada sur l'énergie et les projets industriels avec une décarbonisation soutenue d'ici le milieu du siècle, et qui veillera à ce que les émissions soient allouées d'une manière rationnelle, transparente et équitable.

Investissement recommandé : 3 millions de dollars sur trois ans [ECCC]

Veuillez également consulter Collaboration en matière de gouvernance environnementale à l'échelle régionale, plus loin dans le présent document, concernant les évaluations régionales et stratégiques.

Personnes-ressources

Isabelle Turcotte - isabellet@pembina.org

Julia Levin - jlevin@environmentaldefence.ca

²⁹ <https://www.evaluationsstrategiqueschangementclimatique.ca/>.

³⁰ <https://www.evaluationsstrategiqueschangementclimatique.ca/9568/documents/17912>.

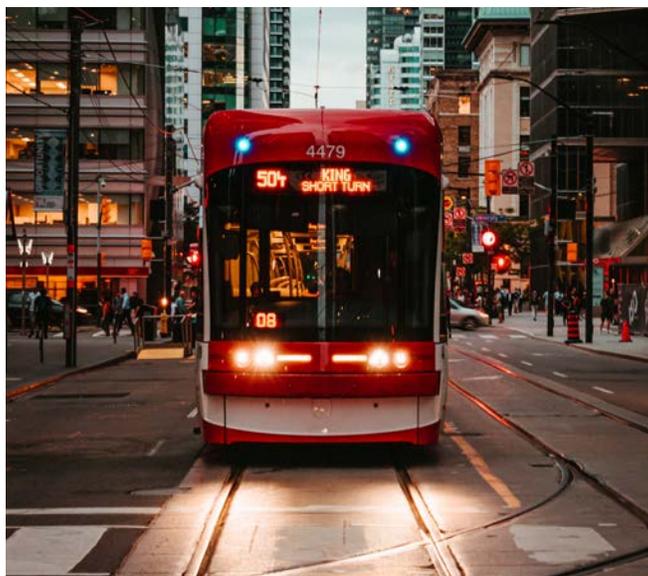


Photo : Aditya Chinchure

ASSURER QUE LE BUDGET DE 2020 REFLÈTE LES COÛTS RÉELS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les budgets fédéraux à ce jour n'ont pas tenu compte des coûts des changements climatiques, ou les ont sous-estimés, et ont également négligé d'examiner la façon dont le gouvernement devrait assumer l'augmentation de ces coûts.

Par exemple, le budget de 2019 consacrait 130 millions de dollars par année aux Accords d'aide financière en cas de catastrophe, soit bien moins que ce qu'avait avancé le directeur parlementaire du budget qui avait estimé ce programme à 902 millions de dollars par année de 2016 à 2020³¹.

En plus d'estimer les besoins budgétaires actuels et futurs associés aux changements climatiques, le Canada doit être en mesure de prendre des décisions transparentes sur la façon de contenir ces coûts, notamment par des investissements dans la réduction des GES, l'adaptation climatique et le recouvrement des coûts auprès des entreprises et

31 https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2016/DFAA/DFAA_FR.pdf.

des particuliers qui bénéficient financièrement de la production et de l'usage des combustibles fossiles.

Investissement recommandé : 2 millions de dollars sur deux ans (2020-2022) à ECCC pour :

- travailler avec chaque ministère fédéral afin de préciser et de quantifier les répercussions budgétaires du *Climat changeant du Canada*³², pour s'assurer que ces répercussions sont intégrées au budget fédéral à partir de 2021, et qu'elles sont bien définies;
- explorer les possibilités de recouvrement des coûts climatiques auprès des pollueurs.

Personne-ressource

Andrew Gage - agage@wcel.org

32 https://www.rncan.gc.ca/cartes-outils-et-publications/publications-changements-climatiques/le-canada-dans-un-climat-en-changement-les-rapports/rapport-sur-le-climat-changeant-du-canada/21188?_ga=2.138286000.1030382493.1570628515-889012388.1507649195.

Photo : Matt Howard



RAPPORT SUR LA FINANCE DURABLE

La CBV reconnaît l'importance du Rapport final du groupe d'experts sur la finance durable³³ de juin 2019 qui présente un plan pour intégrer la durabilité au secteur financier et pour financer la transition vers une économie propre.

Le groupe d'experts exhorte les intervenants à reconnaître les possibilités économiques que présente la transition vers une « économie compétitive, à faibles émissions et respectueuse du climat ». Cette vision serait guidée par un plan d'investissement détaillé harmonisé avec les plans du Canada sur les changements climatiques à long terme.

Le groupe d'experts discerne également l'occasion d'instaurer des mesures incitatives fiscales ciblées pour stimuler les investissements privés dans les innovations propres afin de convaincre les Canadiens de la valeur des investissements axés sur le climat. Les recommandations de la CBV sur les énergies communautaires proposent une approche concrète pour tirer parti de cette occasion.

Le groupe d'experts recommande de créer des institutions dans le secteur financier et de les renforcer afin d'intégrer les considérations climatiques dans l'ensemble de ce secteur. Il propose également de mettre l'accent sur les produits permettant de financer les innovations propres dans des secteurs prioritaires de l'économie, dont les technologies propres, l'exploitation pétrolière et gazière, les bâtiments et l'électricité. La **CBV recommande au gouvernement fédéral**, et surtout au ministère des Finances Canada, **d'étudier le rapport du groupe d'experts avec le plus grand sérieux**, et de s'abstenir de créer de nouvelles subventions en faveur des combustibles fossiles [Finances, RNCAN, ISDE, ECCC, Inf].

Veillez également consulter les recommandations de la CBV sur les bâtiments et l'efficacité énergétique, l'énergie communautaire et les subventions aux combustibles fossiles, plus haut dans le présent document.

Personne-ressource

Stephen Hazell - shazell@naturecanada.ca

33 http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/eccc/En4-350-2-2019-fra.pdf.

TRANSITION ÉQUITABLE POUR LES COLLECTIVITÉS ET LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE CANADIEN

La CBV tient à souligner l'important rapport final du Groupe de travail sur la transition équitable pour les collectivités et les travailleurs des centrales au charbon canadiennes³⁴. Les auteurs du rapport formulent 10 recommandations concrètes et réalisables pour soutenir la transition des travailleurs des centrales au charbon et leurs collectivités en mettant en priorité la mobilisation et la prise de décisions à l'échelle locale.

L'intégration de cette transition équitable dans le budget du Canada et sa politique climatique établira un solide précédent en matière de transition des travailleurs, alors que nous nous dirigeons vers une économie à faible intensité de carbone. La prestation d'une aide concrète aux collectivités touchées favorisera également le soutien du public à l'égard des nouvelles politiques climatiques du gouvernement fédéral.

La CBV encourage le gouvernement fédéral [ECCC, RNCAN, ISDE, EDSC] à :

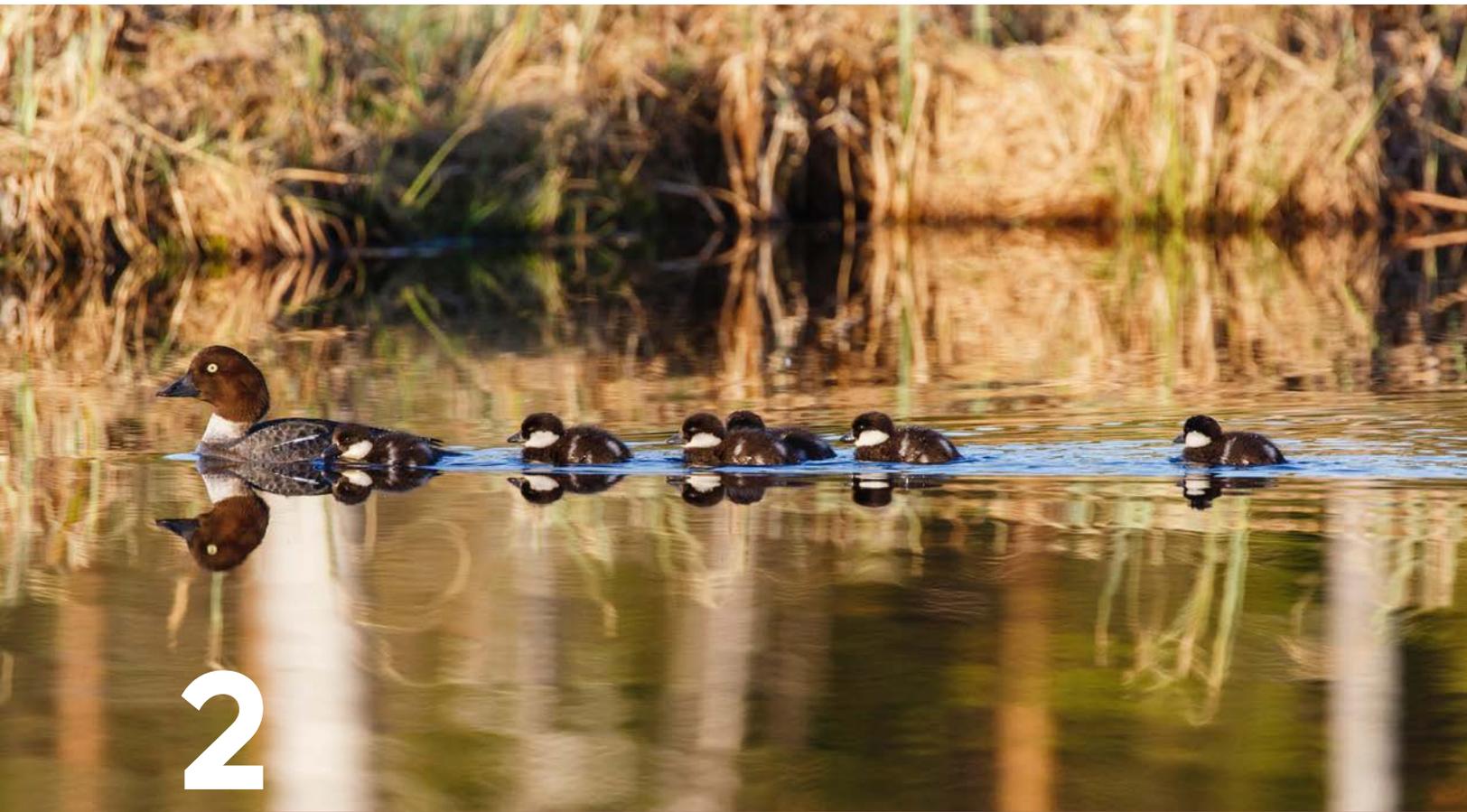
- fournir plus de détails sur les 35 millions de dollars sur cinq ans annoncés pour l'Initiative canadienne de transition pour l'industrie du charbon en 2018;
- mettre en œuvre la totalité des recommandations du groupe de travail;
- dégager des possibilités dans le budget de 2020 et dans les budgets ultérieurs pour intensifier le financement d'une transition équitable pour tous les travailleurs du secteur énergétique et les collectivités qui en dépendent.

Personnes-ressources

Vanessa Corkal - vcorkal@iisd.ca

Julia Levin - jlevin@environmentaldefence.ca

34 <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/groupe-travail-transition-equitable/rapport-finale.html>.



2

CONSERVATION DE LA NATURE



Une solution authentiquement canadienne
à la disparition de ressources fauniques et
aux changements climatiques

Comprenant dans son territoire 30 % de la forêt boréale, 20 % des ressources d'eau douce, le plus long littoral et l'un des plus vastes territoires marins qui existent au monde, le Canada dispose d'une occasion — et d'une responsabilité — unique de protéger ses immenses zones de nature sauvage, non seulement pour les Canadiens, mais aussi pour la santé générale de la planète. Cela exige des investissements continus dans la nature axés sur un avenir prévisible, et non uniquement sur la période du mandat du prochain gouvernement.

Photo : Zdenek Machacek

La Coalition du budget vert recommande la mise en œuvre des recommandations présentées ici et dont le détail figure aux pages suivantes :

- 1. Protéger les terres publiques**, en investissant dans la conservation et les aires protégées [ECCC, APC] :
 - a. étendre la protection des terres et de l'eau douce à 17 % du territoire d'ici 2020 : 467 millions de dollars en 2020-2021;
 - b. protéger 30 % des terres et de l'eau douce d'ici 2030 : 963 millions de dollars de 2021 à 2024, et 2,15 milliards de dollars de 2024 à 2030;
 - c. gestion continue des aires protégées : 64 millions de dollars en 2020-2021, 197 millions de dollars de 2021 à 2024, et 415 millions de dollars de 2024 à 2030.
- 2. Protéger les terres publiques**, incluant le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, la gestion et l'intendance : 20 millions de dollars en 2020-2021, et 30 millions de dollars de 2021 à 2024. [ECCC]
- 3. Restaurer les habitats terrestres** :
 - a. milieux humides : 50 millions de dollars par année sur cinq ans, plus une contribution égale provenant de sources de financement autres que celles du gouvernement fédéral; [ECCC]
 - b. prairies : 20 millions de dollars par année sur cinq ans (2020-2025), plus une contribution égale provenant de sources de financement autres que celles du gouvernement fédéral. [ECCC]
- 4. Océans**
 - a. Planification de l'espace marin : 188 millions de dollars en 2020-2021, 706 millions de dollars de 2021 à 2025, et 72 millions de dollars annuellement par la suite [MPO, ECCC, APC];
 - b. reconstitution des stocks de poissons et amélioration des méthodes d'évaluation : 175 millions sur cinq ans; [MPO]
 - c. amélioration de la capacité d'application des exigences de la Loi sur les espèces en péril : 125 millions de dollars sur cinq ans [MPO];
 - d. Programme d'aquaculture durable : 125 millions de dollars sur cinq ans. [MPO]
- 5. Conserver les oiseaux du Canada dans l'ensemble de leur cycle annuel** :
 - a. habitat international : 20 millions de dollars sur quatre ans [ECCC, AMC];
 - b. science, conservation et Loi sur les espèces en péril : 34 millions de dollars sur quatre ans. [ECCC]

Recommandations complémentaires

- Mise sur pied d'un cadre de surveillance de l'eau douce de calibre mondial : 100 millions de dollars sur cinq ans. [ECCC]
- Système national de signalement des collisions avec la faune : 4,5 millions de dollars sur trois ans. [TC, ECCC]



Photo : Kalen Emsley

Contexte et justification

Notre planète fait actuellement face à deux crises environnementales : la disparition catastrophique d'espèces fauniques dans le monde entier et les changements climatiques.

En mai 2019, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a publié un rapport pessimiste, lequel a révélé qu'un million d'espèces dans le monde sont à risque d'extinction, et qu'un bon nombre d'entre elles pourraient disparaître au cours des prochaines décennies. Ce rapport a conclu que le facteur principal de cette perte d'espèces fauniques réside dans le changement de vocation des terres et des mers. Ainsi, 75 % de l'environnement terrestre mondial et 66 % des océans ont été « gravement modifiés » à ce jour par l'activité humaine. D'après un auteur, [Traduction] « Cette perte est la conséquence directe de l'activité humaine et constitue une menace imminente au bien-être de l'humanité dans toutes les régions du monde³⁵. »

Le Canada n'est pas à l'abri de la disparition d'espèces et des effets des changements climatiques. Le pays fait face au déclin de populations d'espèces à un rythme alarmant. Plus de la moitié des populations de vertébrés au Canada se sont réduites de 83 % depuis 1970³⁶.

Si le Canada doit freiner la dégradation de la nature qui mène à ce déclin critique de la faune, il faut agir sans plus tarder. Dans ses recommandations relatives au budget de 2020, la Coalition du budget vert centre ses recommandations sur la conservation de la nature sur les aires protégées terrestres, la restauration des habitats, la gestion des océans et la conservation de l'éventail complet d'oiseaux migrateurs parce que ces points sont cruciaux afin de renverser le processus de perte des ressources fauniques et pour permettre notre adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et leur atténuation.

La conservation produit des résultats positifs. Le dernier rapport de l'IPBES a révélé une réduction de 29 % du risque d'extinction pour les mammifères et les oiseaux de 109 pays grâce aux investissements dans la conservation entre 1996 et 2008. Cependant, le rapport indique qu'à défaut de l'instauration de changements transformateurs, les tendances négatives actuelles en ce qui concerne la nature, comme l'extinction de masse d'espèces, la dégradation des terres, la pollution par le plastique et les pratiques de récolte non viables, se poursuivront au-delà de 2050³⁷.

35 <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment>.

36 https://assets.wwf.ca/downloads/WEB_WWF_REPORT.pdf.

37 <https://www.ipbes.net/news/Media-Release-Global-Assessment>.

AIRES PROTÉGÉES

Protéger les terres publiques

La possibilité pour le Canada de devenir un leader en matière de conservation

En 2010, le Canada s'est engagé, en vertu de la Convention sur la diversité biologique (CDB) de l'ONU, à protéger au moins 17 % de son territoire et de ses eaux intérieures d'ici 2020, et à améliorer la qualité de son réseau d'aires protégées. Dans le budget fédéral de 2018, le Canada a affecté 1,3 milliard de dollars sur cinq ans (de 2018 à 2023) à des mesures de conservation de la nature — le plus important investissement de ce genre dans l'histoire du pays, incluant un Fonds de la nature de 500 millions de dollars.

Les engagements du Canada en vertu de la CDB et du Fonds de la nature ont déjà des effets positifs sur les espèces en péril et l'établissement de nouvelles aires protégées. Depuis 2015, le Canada a rapidement créé de nouvelles aires marines protégées et préserve maintenant plus de 13 % de ses océans. Cependant, il accuse encore du retard quant aux aires protégées terrestres, avec un taux de préservation d'environ 12 %^{38,39}.

Aujourd'hui, de nouvelles cibles sont négociées dans le cadre de la CDB, et la communauté mondiale fait front commun pour demander des mesures ambitieuses en matière de conservation de la nature. Le « Global deal for Nature » est un mouvement en pleine croissance formé d'entreprises, d'ONG et de parties signataires de la CDB qui demande une protection de 30 % des terres et des océans d'ici 2030, pour

38 <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2019/04/protoger-la-nature-partout-au-canada.html>.

39 En date d'avril 2019, le Canada rapportait que 11,8 % de son territoire et de ses eaux douces étaient protégés. Depuis, les annonces de nouvelles aires à protéger ont fait grimper ce pourcentage; cependant, elles n'ont pas encore été officiellement déclarées.

Photo : Davi Costa



atteindre 50 % d'ici 2050⁴⁰. C'est l'occasion idéale pour le Canada de prendre véritablement la tête de ce mouvement de conservation.

1. Le Canada, où se trouve une grande part des régions sauvages qui subsistent dans le monde, doit jouer un rôle de leader en matière de conservation. En ce qui concerne les terres publiques, la Coalition du budget vert recommande au gouvernement fédéral : de continuer d'investir dans la conservation et les aires protégées pour atteindre un niveau de protection des terres et eaux douces de 17 % d'ici 2020;
2. de s'engager à protéger 30 % des terres et des eaux douces d'ici 2030 et à investir dans l'atteinte de cette cible au cours de son présent mandat;
3. de réaliser les investissements nécessaires pour la gestion et l'intendance continues de la nature.

1) Continuer d'investir dans la conservation et les aires protégées pour atteindre un niveau de protection des terres et des eaux douces de 17 % d'ici 2020

Le Canada est composé à 90 % de terres publiques, ce qui signifie que la gestion du territoire et l'intendance responsable sont partagées entre les autorités fédérales, provinciales, territoriales et autochtones. Par conséquent, tous les ordres de gouvernement doivent participer aux efforts visant à protéger une plus grande part de terres et d'eau douce. Dans le sud du Canada, le territoire appartient en majeure partie à des intérêts privés, et les fiducies foncières non gouvernementales jouent un rôle important en matière de conservation.

Le Fonds de la nature encourage les gouvernements et les collectivités du Canada à protéger des espaces importants, mais le travail n'est pas encore terminé. L'expansion continue du réseau d'aires protégées du Canada entraînera des retombées environnementales, économiques, sociales et culturelles substantielles pour les Canadiens, dont :

- le ralentissement de la perte de ressources fauniques résultant de la protection des habitats et l'établissement de réseaux écologiques efficacement connectés;
- l'atténuation des changements climatiques par le stockage du carbone et les mesures favorisant l'adaptation des espèces et des écosystèmes⁴¹;
- une eau potable et un air purs;
- la prévention et l'atténuation de la gravité des catastrophes naturelles (p. ex. inondations et glissements de terrain);
- le soutien à l'emploi et à des économies diversifiées dans les collectivités rurales et éloignées;
- l'atteinte des Objectifs de développement durable de l'ONU pour le Canada;
- l'amélioration de la santé physique et mentale;
- le rapprochement des populations avec la nature.

⁴⁰ <https://www.globaldealfornature.org/about/>.

⁴¹ Selon une étude, les parcs nationaux du Canada stockent environ 4,43 milliards de tonnes de carbone, soit environ 23 fois le niveau des émissions annuelles de gaz à effet de serre du Canada en 2009. <http://www.parks-parcs.ca/french/CPC%20Climate%20Change%20Report%20FINAL%20fraLR.pdf>.



Photo : Garrick Sangill

2) S'engager à protéger 30 % des terres et des eaux douces d'ici 2030, et à investir dans l'atteinte de cette cible

Les citoyens du pays veulent que le Canada pilote les efforts de conservation. Des sondages révèlent que le soutien du public à l'égard de la conservation et des aires protégées est élevé. Un sondage réalisé en 2017 indiquait que 88 % des Canadiens appuient les aires protégées⁴². Un récent sondage commandé par la Campagne internationale pour la conservation boréale signale qu'il existe un consensus clair au sein de la population canadienne quant à l'utilité de la conservation des forêts et des milieux humides existants pour lutter contre les changements climatiques⁴³, que 93 % des Canadiens sont d'accord ou fortement d'accord avec l'idée que les aires protégées sont nécessaires, et qu'entre 45 % et 51 % des superficies terrestres et marines du Canada devraient être protégées⁴⁴.

La cible politique actuelle de 17 % pour la protection des terres et des eaux douces est un pas dans la bonne direction, mais les faits semblent indiquer qu'il faudra vraisemblablement protéger entre 30 % et 70 % des différents écosystèmes à long terme⁴⁵.

42 Earnscliffe Strategy Group, National conservation survey, 2017. Earnscliffe Strategy Group, Vancouver, Colombie-Britannique. En ligne, accès : earnsccliffe.ca/wp-content/uploads/2017/11/National-Conservation-Survey.pdf.

43 <https://www.borealconservation.org/stories-1/2018/1/22/64kyddlmmo8y20pqb1ym2gv9l5312-gz6tt-gmgr3-9yh42-s8ks5-3rpxp-g279f-zbgmp-2mf9d-4w62n-j82fn-d6hg3-t6lse-47xlm-2czyf-nazgz-8c3sh-bbhpz-lghdh-y4c49-sa33f-ey4ph-mz45x>.

44 P.A. Wright, F. Moghimehfar et A. Woodley, « Canadians' perspectives on how much space nature needs », FACETS, 2019, vol. 4, p. 91-104. doi:10.1139/facets-2018-0030.

45 Par exemple, Noss et coll., « Bolder thinking for conservation », Conservation Biology, 2012, vol. 26, no 1. <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1523-1739.2011.01738.x/full>; E.O. Wilson, « Half Earth: Our Planet's Fight for Life », Liveright Publishing, 2016. <http://natureneedshalf.org/how-much-is-enough/>; Motion 053 du Congrès mondial de la nature de l'UICN. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/IUCN-WCC-6th-005.pdf>.

Photo : Matt Thomason



Photo : Ron Whitaker

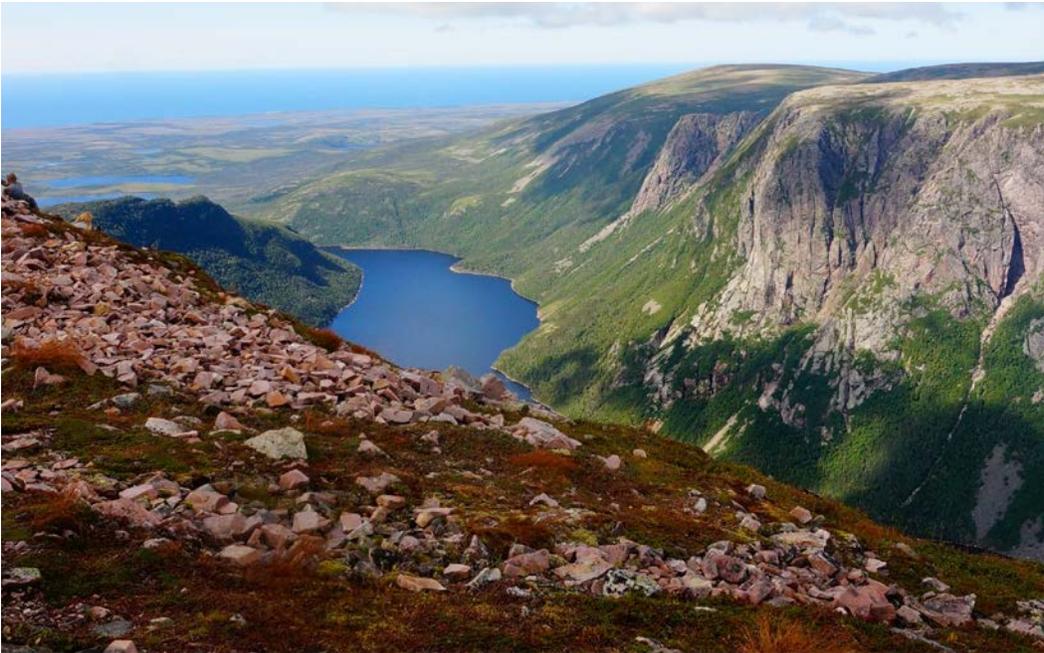


Photo : Krista Kankula

3) Investir dans la nature : investissements continus nécessaires pour la gestion des aires protégées

La conservation ne se limite pas à faire un trait sur une carte. Pour que la conservation et la protection de certaines aires soient efficaces, il faut réaliser des investissements durables dans la gestion et l'intendance.

Investissements recommandés [ECCC, APC] :

Continuer d'investir dans la conservation et les aires protégées pour atteindre un niveau de protection des terres et des eaux douces de 17 % d'ici 2020 – **467 millions de dollars en 2020-2021.**

S'engager à protéger 30 % des terres et des eaux douces d'ici 2030 et investir dans l'atteinte de cette cible – **963 millions de dollars de 2021 à 2024, et 2,15 milliards de dollars de 2024 à 2030.**

Investissements durables nécessaires pour la gestion des aires terrestres protégées – **64 millions de dollars en 2020-2021, 197 millions de dollars de 2021 à 2024, et 415 millions de dollars de 2024 à 2030.**

Veillez vous reporter au tableau récapitulatif (page 70) pour un complément d'information sur les recommandations d'investissement ci-dessus, qui comprennent les montants précis prévus respectivement pour les aires protégées sous responsabilité fédérale, provinciale/territoriale et autochtone.

Personnes-ressources

Alison Ronson - aronson@cpaws.org

Gauri Sreenivasan - gsreenivasan@naturecanada.ca

Protéger les terres privées

Tous les ordres de gouvernement ont un rôle à jouer en ce qui a trait à l'enrichissement de la biodiversité, la protection des espèces en péril et la conservation des paysages qui sont chers aux Canadiens. Ce rôle s'étend également aux terres privées qui renferment un bon nombre des zones parmi les plus importantes pour la biodiversité situées dans les paysages les plus menacés au pays. La communauté canadienne de fiducie foncière appuie la protection de ces terres en encourageant les collectivités, les donateurs, les fondations, les partenaires et les bénévoles à préserver et gérer les terres dans l'ensemble du territoire du pays.

Les gouvernements ont reconnu la valeur de cette initiative et ont soutenu les fiducies foncières dans leurs efforts visant à étendre le réseau canadien de zones protégées et préservées qui sont situées sur des terres privées par des engagements successifs à appuyer le Plan de gestion nord-américain de la sauvagine (PNAGS) et d'autres programmes semblables, comme le Programme de conservation des zones naturelles (PCZN), et son successeur, le Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN).

Le PNAGS, considéré dans le monde entier comme l'un des partenariats des plus efficaces en matière de conservation des habitats, participe directement aux efforts vers l'atteinte de l'objectif 1 du Canada qui consiste à étendre la protection des terres et de l'eau douce à 17 % de son territoire d'ici 2020. La moitié du financement de 20 millions de dollars de la portion du défi En route vers l'objectif 1 du Canada affectée au PNAGS ayant été attribuée en 2019, la CBV encourage le gouvernement du Canada à prendre l'engagement d'affecter les 10 millions de dollars restants au budget de 2020 pour impulser la progression vers l'atteinte de l'objectif 1.

En outre, les augmentations récentes des investissements dans le volet américain du PNAGS dédiés à la conservation des habitats au Canada offrent au gouvernement canadien une occasion cruciale de mobiliser des investissements additionnels dans la partie canadienne de ce programme pour stimuler nos progrès vers l'atteinte de l'objectif 1 d'ici 2020. La CBV recommande une augmentation des investissements de contrepartie en 2020-2021 pour financer les priorités conjointes du PNAGS en matière de préservation des habitats.

Photo : Canards Illimités





Photo : Darwin Chambers
Canards Illimités

Investissement recommandé : 10 millions de dollars en 2020-2021, auxquels s'ajoutera une somme équivalente d'autres partenaires du PNAGS et coparticipants. [ECCC]

De plus, bien que la préservation d'habitats naturels intacts actifs soit plus rentable que la remise en état d'habitats détruits ou détériorés, la réalisation de gains nets d'habitats exige la restauration de ceux qui ont été détruits ou détériorés parallèlement à la préservation des nouveaux. Même si le PCPN aidera à préserver et gérer de nouvelles terres, il n'offre pas de fonds pour la gestion et l'intendance en continu de terres privées déjà protégées, y compris celles qui le sont dans le cadre du PCZN. Un financement inadéquat pour la gestion, l'intendance et l'infrastructure de conservation des terres compromet les biens et services essentiels que ces terres procurent à tous les Canadiens.

La CBV recommande l'apport de nouveaux investissements afin de veiller à ce que les terres protégées privées actuelles soient gérées efficacement et que leurs valeurs de conservation soient assurées à long terme. Ces investissements seraient administrés par ECCC et mis en œuvre en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement et des partenaires non gouvernementaux, lesquels seraient tenus d'égaliser les sommes du gouvernement fédéral selon un régime de frais partagés.

Investissement recommandé : 40 millions de dollars sur quatre ans [ECCC]

Personnes-ressources

Paul Hewer - paul.hewer@natureconservancy.ca

James Brennan - j_brennan@ducks.ca

RESTAURATION DES HABITATS TERRESTRES

Financement fédéral de la restauration des milieux humides

On retrouve au Canada 25 % des milieux humides qui subsistent dans le monde, lesquels apportent une contribution substantielle à notre bien-être sur le plan social, économique et écologique. Les milieux humides stockent et séquestrent le carbone, atténuent les inondations, filtrent l'eau, régulent l'approvisionnement en eau et fournissent des habitats essentiels à de nombreuses espèces en péril, dont les oiseaux migrateurs qui dépendent des habitats humides côtiers et boisés.

Cependant, nous continuons de perdre des milieux humides en dépit du fait que nous en avons déjà détruit plus de 70 % dans les régions peuplées du sud du Canada, et plus de 95 % dans certaines zones urbaines et agricoles.

La destruction et la détérioration des milieux humides donnent lieu à une perte de biodiversité, à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, à une réduction de la capacité de stockage du carbone et à un accroissement du ruissellement de nutriments et de pesticides. Les coûts financiers substantiels de la destruction de milieux humides découlent des nouvelles exigences au chapitre des infrastructures pour compenser la perte de bénéfices fournis par les écosystèmes naturels, de la baisse de revenus provenant des activités récréatives et du tourisme, des dépenses liées aux secours en cas de catastrophe et à la reconstruction en réponse à des phénomènes météorologiques extrêmes, ainsi que des sommes considérables consacrées à la mise en œuvre de stratégies de rétablissement d'espèces en péril.

Par conséquent, alors qu'il est crucial de protéger les milieux humides qui subsistent au Canada, nous devons également investir dans des travaux de remise en état. La Coalition du budget vert recommande donc au gouvernement fédéral d'établir un programme de restauration des milieux humides financé par le Fonds de la nature du Canada pour la remise en état des terres humides détruites et détériorées ainsi que des zones sèches avoisinantes. Ce programme serait administré par ECCC et mis en œuvre en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement et des partenaires non gouvernementaux.

Cet investissement soutiendrait directement un certain nombre des autres engagements du gouvernement fédéral à l'égard de l'environnement, comme les Objectifs de développement durable, la Convention de Ramsar, les cibles d'Aichi sur la biodiversité, le cadre en matière de biodiversité pour l'après 2020, les Accords de Paris sur les changements climatiques, la *Loi sur la Convention sur les oiseaux migrateurs* et la protection des habitats essentiels, y compris ceux dont dépendent les espèces en péril.

Investissement recommandé : 50 millions de dollars par année sur cinq ans, égalés par 50 millions de dollars par année provenant de sources de financement autres que celles du gouvernement fédéral. [ECCC]

Personne-ressource

James Brennan - j_brennan@ducks.ca



Photo : Canards Illimités

Restauration des prairies du Canada

Comptant parmi les écosystèmes les plus menacés au Canada, les prairies accueillent pourtant des concentrations élevées d'espèces en péril, dont le Tétraz des armoises, la Chevêche des terriers, le Pluvier montagnard, le Plectrophane à ventre noir, le Pipit de Sprague, le Courlis à long bec et le Faucon des prairies, ainsi que le renard véloce et le putois d'Amérique. La perte de prairies, particulièrement en Saskatchewan, accélère le déclin de la biodiversité de ces zones et menace les communautés d'éleveurs du Canada.

Les prairies sont importantes dans le monde entier parce qu'elles agissent comme des puits de carbone. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a déclaré en 2010 que [Traduction] « à l'échelle mondiale, le potentiel de séquestration du carbone par l'amélioration des pratiques à l'égard des prairies ou la restauration des prairies détériorées est substantiel — du même ordre que la séquestration agricole et forestière. » La restauration des prairies est plus avantageuse par rapport à celle des forêts et des milieux humides en ceci que les herbacées indigènes restaurées séquestrent rapidement le carbone.

Les menaces aux prairies sont la conversion en terres agricoles et autres aménagements, ainsi que les espèces envahissantes. Au Manitoba, par exemple, l'euphorbe érule envahissante a infesté 340 000 acres de terres, ce qui a entraîné des coûts estimés à 19 millions de dollars annuellement pour la protection des pâturages et des terres publiques.

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement fédéral déploie des efforts ciblés pour restaurer et préserver les prairies du Canada de façon à stabiliser les populations d'oiseaux actuellement en déclin, protéger les mammifères, reptiles et amphibiens des prairies dont un grand nombre sont menacés, et à soutenir une gestion durable des prairies par les communautés d'éleveurs. *(Veuillez également consulter la section sur l'agriculture durable présentée plus loin dans ce document.)* Les fonds alloués à la restauration pourraient, par exemple, servir à financer le réensemencement d'herbacées indigènes dans les champs cultivés actuellement et dans le passé, suivant le modèle du projet proposé par la South of the Divide Conservation Action Program Inc. (SODCAP). Des fonds sont également nécessaires pour restaurer des terres dans les prairies de Govenlock, Nashlyn et Battle Creek, qui devraient être protégées par le gouvernement fédéral à la suite d'un échange de terres avec le gouvernement de la Saskatchewan.

Investissement recommandé : 20 millions de dollars par année sur cinq ans (2020-2025), égalé par 20 millions de dollars par année provenant de sources de financement autres que celles du gouvernement fédéral. [ECCC]

Personne-ressource

Stephen Hazell - shazell@naturecanada.ca



Photo : Canards Illimités

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA SANTÉ DE NOS OCÉANS

Sommaire de la recommandation

Un financement constant et accru est requis pour que le Canada puisse respecter ses engagements à l'égard de la conservation des eaux intérieures et internationales, et se préparer en vue d'atteindre des cibles internationales plus ambitieuses en matière de protection des océans. Ce qui précède exigera des investissements pour la gouvernance, la cogestion et la conservation des océans, de même que pour le soutien à la réconciliation avec les Autochtones et pour les initiatives visant à tirer parti des occasions d'établir une économie bleue durable. La Coalition du budget vert recommande les investissements suivants afin d'assurer que le Canada est en mesure de relever les défis présentés ci-dessous :

1. la planification de l'espace marin, incluant la cogouvernance, les réseaux d'aires marines protégées (AMP), les aires marines nationales de conservation et le développement de l'économie de la conservation [MPO, ECCC] :
 - **193 millions de dollars en 2020-2021**
 - **726 millions de dollars de 2021 à 2025**
 - un financement continu de **72 millions de dollars par année par la suite**
2. l'amélioration de la capacité d'évaluation des stocks de poissons, l'intégration de considérations écosystémiques à la gestion des pêches, l'accroissement de la surveillance des pêches et de la capacité de collecte de donnée, et la préservation de la transparence des données sur les pêches — **175 millions de dollars sur cinq ans**; [MPO]
3. l'amélioration de la capacité à respecter les exigences de la Loi sur les espèces en péril afin de rétablir l'abondance des espèces aquatiques en péril et menacées — **125 millions de dollars sur cinq ans**; [MPO]
4. la recherche sur l'aquaculture, les normes de protection environnementale, la recherche sur les technologies novatrices, la surveillance, l'application des lois, ainsi que des mesures incitatives pour de nouvelles méthodes de production — **125 millions de dollars sur cinq ans**. [MPO]

Photo : Nick Hawkins





Photo : Susanna Davies

Contexte et justification

Des écosystèmes marins sains constituent le fondement de secteurs, collectivités et pêcheries maritimes prospères sur le plan économique. Dans le monde, et aussi au Canada, les océans sont durement éprouvés par les effets des changements climatiques et des activités humaines nuisibles⁴⁶. L'application d'une approche globale et fondée sur les écosystèmes à l'égard de la gouvernance, de la protection et de la gestion des océans est nécessaire pour assurer la santé des milieux océaniques du Canada.

Les affectations budgétaires que nous proposons permettront au Canada d'exercer un leadership mondial à la Conférence des parties de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique de 2020 au cours de laquelle des ententes seront prises sur de nouvelles cibles, et de jeter les bases d'un nouveau plan national pour les océans qui sera dirigé par les ministres des Pêches et Océans et de la Garde côtière canadienne (MPO) et de l'Environnement et du Changement climatique (ECCC). Le Canada s'est déjà engagé par le truchement de la déclaration du G7⁴⁷. Les sommes allouées permettront également de trouver des solutions aux préoccupations du vérificateur général au sujet des pêches et de l'aquaculture du saumon⁴⁸, et soutiendront les efforts du gouvernement au chapitre de la réconciliation avec les peuples autochtones.

46 K. R. Jones et coll., « The Location and Protection Status of Earth's Diminishing Marine Wilderness », *Current Biology*, vol. 28, no 15 (6 août 2018), p. 1-7. Elsevier Ltd., © 2018. <https://doi.org/10.1016/j.cub.2018.06.010>. Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), Rapport d'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, 2019.

47 Le Plan d'action de Charlevoix pour la santé des océans et des mers et des communautés côtières résilientes du 8 juin 2018 engage les dirigeants du G7 à faire « progresser les efforts au-delà des objectifs actuels d'Aichi pour 2020, y compris l'établissement de zones de protection marines (ZPM), la gestion durable des pêches et l'adoption de processus de planification de l'espace maritime ».

48 Bureau du vérificateur général du Canada, Rapport 2 — Assurer la durabilité des principaux stocks de poissons du Canada — Pêches et Océans Canada. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201610_02_f_41672.html. Bureau du vérificateur général du Canada, Rapport 1 — L'élevage du saumon. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201804_01_f_42992.html.

1. Planification de l'espace marin

La planification de l'espace marin permet aux gouvernements, aux utilisateurs et aux collectivités de se livrer à une évaluation d'échelle régionale de l'utilisation des ressources et des besoins en matière de conservation afin d'établir une base solide pour la gestion et la préservation du milieu marin.

L'atteinte de résultats concrets dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'usage marin et de réseaux d'aires marines protégées (AMP) repose sur des structures efficaces de cogouvernance et de cogestion qui seraient mises en place par les ministères fédéraux, les provinces, les territoires et les peuples autochtones. Un financement adéquat est requis pour soutenir les analyses techniques, la collecte et la gestion des données, les modalités de consultation, ainsi que les mécanismes de surveillance et d'application.

Les biorégions marines prioritaires pour la planification de l'espace marin au cours des cinq prochaines années sont les suivantes : la côte nord du Pacifique, la côte ouest de l'île de Vancouver et la mer des Salish; la baie d'Hudson, l'Arctique de l'Est et de l'Ouest; les plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador, le plateau néo-écossais et la baie de Fundy, ainsi que le golfe du Saint-Laurent.

1a. Protection du milieu marin — Réseau national d'aires marines protégées (AMP)

Les aires marines protégées apportent une contribution essentielle à l'économie maritime du Canada qui se chiffre à 39 milliards de dollars annuellement⁴⁹. Les réseaux d'AMP constituent un outil efficace de conservation de la biodiversité marine qui comprend les baleines, les poissons, les oiseaux marins et les stocks halieutiques commerciaux, ainsi que les habitats dont tous dépendent. En outre, elles dynamisent le tourisme de nature et favorisent la résilience écologique.

En août 2019, le Canada avait dépassé ses engagements internationaux et nationaux de protéger **au moins** 10 % de son territoire océanique d'ici 2020. Des cibles plus ambitieuses seraient adoptées à la Conférence des parties de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (p. ex., le Congrès mondial de la nature de l'UICN proposera une résolution demandant la protection d'au moins 30 % d'ici 2030).

⁴⁹ L'économie maritime du Canada d'après les chiffres de 2008. <http://www.dfo-mpo.gc.ca/rpp/2013-14/SO1/so-rs-1-fra.html>.

Photo : Nick Hawkins





Photo : Nick Hawkins

Au-delà de ces cibles exprimées en chiffres, le Canada doit encore atteindre des objectifs portant sur des éléments qualitatifs associés à l'importance de la représentation et de la conservation des écosystèmes alors que nombre de biorégions marines sont nettement sous-protégées à l'heure actuelle.

Le Canada a besoin d'un réseau national d'AMP bien connecté et intégré dans les plans de l'espace marin fondés sur les écosystèmes. Des fonds supplémentaires sont requis pour remplacer le financement du Plan de conservation national qui a pris fin en 2019, et ils doivent être fonction de ce qu'il faut accomplir.

Investissement recommandé pour la planification de l'espace marin (y compris les AMP incluses dans la Loi sur les océans et la planification du réseau) : **382,5 millions de dollars sur cinq ans, puis 72 millions de dollars par an sur une base continue.** [MPO]

Investissement recommandé pour les aires marines nationales de conservation : **25 millions de dollars sur cinq ans** pour l'étude de faisabilité de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation [ECCC, APC]

1b. Économie de conservation

Le respect des droits des Autochtones et l'attachement du gouvernement à réaliser ses engagements à l'égard de la réconciliation doivent être pris en considération en ce qui concerne la planification de l'espace marin et les aires marines protégées au Canada. Les communautés et les organisations autochtones ont exprimé un intérêt à faire progresser l'économie de conservation, ce qui comprendrait les ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) couvrant les quatre régions de revendications territoriales des Inuits. Un financement substantiel à long terme, stable et transparent est nécessaire pour établir des infrastructures communautaires qui permettront aux populations de gérer la conservation du milieu marin et d'en bénéficier.

Investissement recommandé : 500 millions de dollars sur cinq ans [MPO, ECCC]

1c. Cinquième Conférence internationale sur les aires marines protégées (CIAMP) — 2021

Le Canada sera le pays hôte de la Conférence internationale sur les aires marines protégées qui se tiendra en 2021, à Vancouver. En tant que pays hôte de cette conférence qui se tient tous les quatre ans et réunit des praticiens et des décideurs du secteur des AMP du monde entier, le Canada aura la possibilité de mettre en évidence ses réalisations à l'égard des AMP et sa collaboration avec les peuples autochtones, et de faire preuve de leadership en proposant une nouvelle cible mondiale ambitieuse. La conférence comprendra également la tenue d'une rencontre gouvernementale de haut niveau qui se penchera sur l'évolution du dossier des AMP à l'échelle mondiale.

Investissement recommandé : 11,5 millions de dollars en 2020 [MPO, ECCC]

2. Rétablissement du secteur des pêches et amélioration de la capacité de collecte de données sur les pêches, ainsi que celle de l'évaluation et de la surveillance du secteur

On estime que 52 % de la biomasse des pêcheries du Canada a disparu depuis 1970. Un rapport publié récemment par le vérificateur général soulignait la nécessité pour le ministère des Pêches et des Océans de faire preuve d'une meilleure gestion, de mettre à jour et d'améliorer ses données, et de reconstituer les stocks de poissons au Canada⁵⁰. Dix-huit espèces de poissons marins du Canada atlantique sont considérées comme menacées ou en voie de disparition⁵¹, et les populations de poissons-fourrage se sont réduites de manière sans précédent d'un bout à l'autre du pays, influant sur la santé d'espèces comme le thon rouge de l'Ouest et l'orque résident du Sud, la population de ce dernier étant menacée.

Il faut, de toute urgence, mettre en place de nouvelles mesures pour procéder à des évaluations plus fréquentes des stocks, accroître les connaissances sur les espèces pour lesquelles les données sont insuffisantes afin de reconstituer les stocks de poissons dont dépendent les collectivités côtières et les communautés autochtones des littoraux⁵². Une augmentation du financement mettrait le Canada sur un pied d'égalité avec les principales nations de pêche progressistes et en accord avec les lois internationales sur les pêches. Les fonds supplémentaires assureraient par ailleurs une progression relativement à la reconstitution de stocks menacés ou amoindris et, à long terme, quant à la durabilité des pêches et des populations de poissons dont celles-ci dépendent.

La CBV est heureuse des investissements que le gouvernement fédéral a réalisés récemment pour mieux protéger les poissons, moderniser la Loi sur les pêches, préserver les espèces à risque et mettre sur pied de nouvelles initiatives de



Photo : Jon Eckert

50 Bureau du vérificateur général du Canada, Rapport 2 — Assurer la durabilité des principaux stocks de poissons du Canada — Pêches et Océans Canada. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/par_cesd_201610_02_f_41672.html.

51 J.M. McDevitt-Irwin et coll., « Missing the safety net: evidence for inconsistent and insufficient management of at-risk marine fishes in Canada », Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques, vol. 72 (2015), p. 6. <https://foca.on.ca/wp-content/uploads/2015/06/Fish-Species-at-Risk-insufficiently-managed-NRC-Report-Sep-2015.pdf> (en anglais).

52 Hutchings et coll., Sustaining Canadian marine biodiversity: responding to the challenges posed by climate change, fisheries, and aquaculture, Rapport d'un groupe d'experts préparé par la Société royale du Canada, Ottawa, 2012.

rétablissement des espèces prioritaires⁵³. De grandes lacunes subsistent, toutefois. Il faut de nouveaux investissements pour :

- préciser les politiques et les structures de gestion en vue de l'actualisation et de la mise en œuvre de plans de rétablissement fondés sur la science selon les dates fixées en réponse au rapport du vérificateur général sur la durabilité des pêcheries canadiennes;
- établir des quotas fondés sur la science, qui tiennent compte des interactions et exigences écologiques;
- adopter les outils nécessaires pour faire progresser les plans de rétablissement, une collecte de données exhaustive et une gestion fondée sur les écosystèmes, comprenant la modernisation de la surveillance électronique et du système de données;
- coordonner la gestion des pêcheries avec celle des plans de gestion des AMP.

Investissement recommandé : 175 millions de dollars sur cinq ans [MPO]

3. Amélioration de la capacité à respecter les exigences de la Loi sur les espèces en péril afin de rétablir l'abondance des espèces aquatiques en péril et menacées

Plus de 30 espèces aquatiques auxquelles le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a attribué la désignation « menacée » ou « en péril » sont en attente de l'inscription à la LEP, certaines depuis bien des années. Les espèces aquatiques se retrouvent souvent dans cette situation parce qu'elles sont sujettes aux répercussions de pêches importantes sur le plan économique qui pourraient souffrir en raison d'une décision d'inscription à la LEP. En outre, des dizaines d'espèces dulciicoles et marines inscrites à la LEP sont actuellement en attente de signalements cruciaux au sujet de leur habitat et des plans de rétablissement nécessaires. Le MPO nécessite des ressources supplémentaires pour mettre au point et instaurer des mesures efficaces de gestion, soit par le truchement de la LEP ou de la Loi sur les pêches, dès l'évaluation d'une espèce par le COSEPAC. Le MPO doit également procéder à un examen législatif afin d'augmenter l'efficacité des dispositions de la LEP en matière de protection des espèces.

Investissement recommandé : 125 millions de dollars sur cinq ans [MPO]

⁵³ <https://www.budget.gc.ca/2018/home-accueil-fr.html>.

4. Assurer la durabilité environnementale dans tous les programmes d'aquaculture

Gérée adéquatement, l'aquaculture durable peut devenir un avantage pour les Canadiens et soutenir les collectivités côtières et rurales, dont les communautés autochtones⁵⁴. Cependant, les cages à filet installées dans l'océan peuvent entraîner des répercussions indésirables sur les poissons sauvages, l'habitat benthique et l'écosystème océanique plus vaste⁵⁵.

On a besoin d'investissements additionnels pour remédier aux problèmes signalés par le vérificateur général en 2018, selon lequel le ministère des Pêches et des Océans ne gère pas les risques associés à l'aquaculture du saumon de manière conforme à son mandat de protection des poissons sauvages et de l'habitat des poissons⁵⁶. La situation est critique tant sur la côte du Pacifique que sur la côte de l'Atlantique. La CBV recommande l'élargissement du Programme d'aquaculture durable du MPO afin d'inclure une approche interministérielle visant à assurer que le secteur de l'aquaculture ne nuise pas à la santé des océans ni ne transgresse les droits des Autochtones. L'investissement recommandé servirait à :

- vérifier la surveillance, la conformité et l'application des lois;
- améliorer la transparence et la diffusion de rapports au public;
- la recherche sur les répercussions sur l'environnement, plus particulièrement sur les effets de maladies et de parasites sur le saumon sauvage, ainsi que sur la gestion de cette espèce;
- la recherche, la science et l'innovation dans le domaine des systèmes d'aquaculture terrestre;
- les nouvelles pratiques pour la production et l'aquaculture d'espèces afin de soutenir les systèmes terrestres.

Investissement recommandé : 125 millions de dollars sur cinq ans [MPO]

En ce qui concerne le plastique dans les océans, veuillez consulter la recommandation sur les articles de plastique plus loin dans le présent document.

Personnes-ressources

Bill Wareham - bwareham@davidsuzuki.org

Candace Newman - cnewman@cpaws.org

Shannon Arnold - sarnold@ecologyaction.ca

⁵⁴ Le Conseil consultatif en matière de croissance économique du ministre des Finances a indiqué que le secteur de l'agriculture et de l'alimentation — qui comprend l'aquaculture — était un secteur clé qui pouvait être utilisé pour impulser un programme économique axé sur l'avenir. <https://www.budget.gc.ca/aceg-ccce/home-accueil-fr.html>.

⁵⁵ Bureau du vérificateur général du Canada, Rapport 1 — L'élevage du saumon. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201804_01_f_42992.html.

⁵⁶ Bureau du vérificateur général du Canada, Rapport 1 — L'élevage du saumon. http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_cesd_201804_01_f_42992.html.

PROTÉGER LES OISEAUX DU CANADA À TOUTES LES ÉTAPES DE LEUR CYCLE ANNUEL

Les 451 espèces d'oiseaux indigènes du Canada jouent un rôle essentiel dans tous les habitats où on les trouve. Ils pollinisent les plantes, participent au contrôle des ravageurs et au cycle des substances nutritives, et dispersent les graines. Ces services écologiques des oiseaux représentent un apport de milliards de dollars à notre produit intérieur brut global.

Et pourtant, tout n'est pas parfait. En effet, L'État des populations d'oiseaux du Canada 2019 rapporte que de nombreuses espèces d'oiseaux continuent de décroître à un rythme alarmant, essentiellement en raison de la perte d'habitats au Canada et en Amérique latine. Le Canada a perdu de 40 % à 60 % de ses oiseaux de prairie, oiseaux de rivage et insectivores aériens. Des dizaines d'espèces qui se reproduisent au Canada et hivernent en Amérique latine accusent un déclin marqué, et les oiseaux qui migrent vers l'Amérique du Sud affichent un déclin moyen de 53 % depuis 1970. Presque toutes les espèces d'oiseaux marins qui fréquentent les eaux canadiennes suscitent des préoccupations sur le plan de conservation.

Diverses recommandations de la CBV (ailleurs dans le présent document) présentent des avantages collatéraux pour les oiseaux. Les populations d'oiseaux bénéficieront directement des mesures visant à protéger et restaurer les habitats au Canada, surtout dans les régions du pays où les paysages ont été profondément altérés et sont maintenant menacés. Les aires marines protégées et les interventions pour réduire la pollution marine profiteront aux oiseaux marins du Canada, assaillis de toute part. Les recommandations sur les pesticides, la restauration et la conservation des prairies, le bœuf nourri en pâturage et les mesures agrobiologiques incitatives bénéficieront aux espèces qui dépendent des prairies et des milieux humides.

Cependant, les interventions menées au Canada ne suffiront pas à protéger le caractère « commun » des espèces migratoires communes et à rétablir les populations

Photo : Brigham Stephen



d'espèces en péril. D'autres ressources et une coopération internationale sont nécessaires pour protéger les habitats en Amérique latine, dans le but de préserver les espèces migratoires à toutes les étapes de leur cycle annuel. Le Canada peut travailler avec les gouvernements et les ONG afin de :

- créer des aires protégées ou de les agrandir, en mettant l'accent sur les oiseaux de rivage et les oiseaux de prairie;
- réduire les perturbations humaines et la mortalité directe des oiseaux de rivage attribuable à la chasse, aux poisons, aux chats et chiens sauvages, et au bétail, grâce à l'instauration d'une réglementation et à sa mise en application, ainsi qu'à l'éducation du public;
- limiter les pertes d'habitat et leur fragmentation, et soutenir la restauration des aires protégées et d'autres sites importants.

Investissement recommandé :

20 millions de dollars sur quatre ans (de 2020-2021 à 2023-2024) pour protéger d'importants habitats d'hivernage, les sites de migration et haltes hors du Canada pour les oiseaux de rivage et d'autres oiseaux migrateurs (5 millions de dollars par année). [ECCC, AMC]

34 millions de dollars sur quatre ans (de 2020-2021 à 2023-2024), répartis de la façon suivante :

- 12 millions de dollars (3 millions de dollars par année) pour réaliser des investissements en science et en conservation, visant surtout à surveiller et protéger les oiseaux marins, notamment grâce à des lignes directrices sur l'emplacement des projets d'exploitation gazière et pétrolière extracôtiers, et à la promotion de technologies de pêche contribuant à réduire les captures accidentelles d'oiseaux marins. [ECCC]
- 10 millions de dollars sur quatre ans pour la recherche ciblée, l'atténuation des menaces intérieures, et des mesures de rétablissement des populations d'insectivores aériens, d'oiseaux de prairie et d'oiseaux de rivage. [ECCC]
- 12 millions de dollars (3 millions de dollars par année) pour l'exécution de la *Loi sur les espèces en péril* afin de rattraper les retards quant aux stratégies et plans d'action de rétablissement, et de mettre en œuvre les mesures de rétablissement qui ne l'ont pas encore été. [ECCC]

Personnes-ressources

Silke Nebel - snebel@birdscanada.org

Stephen Hazell - shazell@naturecanada.ca

Anne Lambert - anne@ICFCanada.org

RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES

MISE SUR PIED D'UN CADRE DE SURVEILLANCE DE L'EAU DOUCE DE CALIBRE MONDIAL

La santé à long terme des bassins versants doit reposer sur un solide cadre national de surveillance de l'eau douce, ouvert et accessible à tous les secteurs de la société, notamment au monde universitaire, au grand public et aux organismes non gouvernementaux. Afin de moderniser la gestion de l'eau douce pour affronter les défis du XXI^e siècle, le Canada doit disposer d'un système national de surveillance permanente pour faire un suivi de la qualité des eaux douces dans le contexte de l'accroissement des effets des changements climatiques et d'autres contraintes.

La Coalition du budget vert formule les recommandations suivantes :

- fournir un financement à long terme consacré à la surveillance;
- promouvoir la normalisation de la collecte de données et la production de rapports parmi les différents ordres de gouvernement pour améliorer l'intégration et la comparaison des données;
- étendre la couverture de surveillance des points de captage de l'eau afin de mieux détecter les zones historiquement sous-représentées et, dans certains cas, à risque élevé (p. ex., Saskatchewan, Nunavut, nord de l'Ontario, Nord-du-Québec).

Investissement recommandé : 100 millions sur cinq ans [ECCC]

Consulter également, plus loin dans le présent document, « Fonder la prise de décisions sur des éléments probants tirés de la science et des données environnementales ».

Personne-ressource

Elizabeth Hendriks – ehendriks@wwfcanada.org

SYSTÈME NATIONAL DE SIGNALEMENT DES COLLISIONS AVEC LA FAUNE

Les collisions routières avec des animaux sauvages, dont le nombre ne cesse d'augmenter, occasionnent des coûts importants en matière de santé et d'environnement, et ont aussi des répercussions sur les espèces en voie de disparition. Pour l'Alberta seulement, les coûts directs et indirects s'élevaient à environ 280 millions de dollars par année, selon l'étude de 2015 sur les transports dans cette province⁵⁷.

Une étude réalisée pour Transports Canada en 2003 a recommandé la mise en place d'un système de signalement des collisions avec la faune⁵⁸. Les données recueillies par ce système serviraient à planifier des mesures d'atténuation pour les collisions, incluant des infrastructures, et à adopter des plans assurant la connectivité des habitats.

Le gouvernement fédéral a déjà donné l'exemple à ce sujet en prévoyant des passages fauniques au parc national Banff. Les provinces, notamment l'Alberta, la Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse et le Québec, déploient déjà des efforts en ce sens. Toutefois, la collecte, le partage ou l'analyse des données sur les collisions entre véhicules et animaux sauvages ne font l'objet d'aucune normalisation.

Investissement recommandé : 4,5 millions de dollars sur trois ans afin de travailler avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires à l'élaboration et la mise en œuvre d'un système national de signalement des collisions avec la faune. [TC, ECCC]

Personne-ressource

Gretchen Fitzgerald – gretchenf@sierraclub.ca

⁵⁷ En février 2016, Tetra Teck EBA a mis au point une application Wildlife Watch pour améliorer la sécurité routière en Alberta.

⁵⁸ L.-P. Tardif et Associés Inc., Collisions involving motor vehicles and large animals in Canada, mars 2003.

3

AGRICULTURE DURABLE



Transition vers un système de production alimentaire dynamique et écologiquement durable au Canada

Photo : Elias Morr

Sommaire de la recommandation

La Coalition du budget vert envisage pour l'avenir une production alimentaire écologiquement durable, tout en renforçant la solidité d'un secteur agroalimentaire qui donne de l'emploi à des millions de Canadiens. Dans le contexte des changements climatiques, répondre à la demande alimentaire croissante de la population mondiale de manière durable exige des systèmes résilients et diversifiés qui minimisent les effets environnementaux, protègent et restaurent les services écosystémiques essentiels à la prospérité agricole tout en constituant des solutions à long terme pour l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation.

Investissement recommandé : 596 millions de dollars sur les cinq prochaines années (2020–2025) afin d'améliorer la durabilité, la résilience et la compétitivité du secteur agricole grâce aux programmes suivants :

1. Programmes agroenvironnementaux : **471 millions de dollars sur cinq ans** [AAC, ECCC]
2. R. et D. en agriculture régénératrice : **80 millions de dollars sur cinq ans** [AAC]
3. Soutien d'une importante ressource scientifique par la construction d'une installation pour la Collection nationale d'insectes : **45 millions de dollars sur trois ans** (AAC)

Le Canada dispose du potentiel voulu pour devenir une force agissante sur la scène mondiale dans le domaine de l'agriculture écologiquement durable qui atteint également des objectifs internationaux comme les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies en offrant des avantages sur le plan social, notamment : l'égalité des sexes, la sécurité alimentaire, le développement économique, la réconciliation avec les Autochtones et un appui à la prochaine génération d'agriculteurs. Pour concrétiser cette position, il faudra adopter des mesures décisives par le truchement d'investissements stratégiques ciblés et dépassant ceux qui ont déjà été annoncés dans le cadre du nouveau Partenariat canadien pour l'agriculture et d'une politique alimentaire au Canada.

Photo : Ducks Unlimited



Sommaire de la recommandation (suite)

PROGRAMME	COÛT/APERÇU DU PROGRAMME	PRINCIPAUX RÉSULTATS
<p>PROGRAMMES AGRO-ENVIRONNEMENTAUX</p> <p>Créer des incitatifs positifs pour la conservation à la ferme.</p>	<p>471 millions de dollars sur cinq ans pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> la création d'un programme national de gestion et d'intendance des terres (250 M\$); [AAC, ECCC] l'évaluation des résultats sur la biodiversité au moyen d'indicateurs et de mesures améliorés (20 M\$); [AAC, ECCC] la mise sur pied d'un programme national d'incitation à la couverture végétale permanente (120 M\$); [AAC] la mise sur pied d'une initiative pour la conservation des pollinisateurs (60 M\$); [AAC, ECCC] la mise en place d'un programme d'Agri-assurance pour réduire l'utilisation de pesticides nocifs (20 M\$); [AAC] et le soutien au développement de marchés pour une production bovine qui protège les prairies indigènes et les oiseaux des prairies (1 M\$). [AAC, ECCC] 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un soutien financier de contrepartie aux producteurs pour faire progresser la conservation à la ferme des habitats essentiels, de la biodiversité et des services écosystémiques essentiels dans les régions ciblées Améliorer la compétitivité du secteur Renforcer de la résilience des agriculteurs face aux changements climatiques Hausser les revenus et les moyens de subsistance des agriculteurs
<p>R. ET D. DANS LE DOMAINE DE L'AGRICULTURE ÉCOLOGIQUEMENT DURABLE ET RÉGÉNÉRATRICE</p> <p>Accélérer la création et l'adoption de pratiques en matière de résilience aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.</p>	<p>80 millions de dollars sur cinq ans [AAC] pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> la R. et D. en agriculture régénératrice pour toutes les pratiques agricoles afin d'améliorer la capacité de stockage du carbone dans les sols; le soutien à la recherche concertée à la ferme et dirigée par les agriculteurs pour des pratiques agricoles régénératrices et écologiquement durables; la mise sur pied d'un programme d'incitation pour l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques; la création d'un programme de transfert des connaissances pour aider les producteurs dans leur transition vers une agriculture écologiquement durable; l'encouragement à l'adhésion des terres agricoles aux marchés du carbone afin de réduire la dépendance à l'égard des mesures incitatives au fil du temps; le soutien à l'entrée des jeunes agriculteurs dans le secteur afin de les aider à monter des exploitations agricoles écologiquement durables; et l'aide à la conservation de la diversité des gènes, des variétés, des cultivars, des races et des espèces offerts aux agriculteurs canadiens en rétablissant les programmes de sélection végétale financés par le gouvernement. 	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à l'adaptation aux changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets Améliorer la qualité des sols Diversifier la production agricole et renforcer la résilience climatique pour les agriculteurs Protéger les sols et l'eau contre la dégradation, la perte et la pollution Augmenter la production d'aliments de grande qualité Améliorer les revenus et les moyens de subsistance des agriculteurs Augmenter la compétitivité du secteur
<p>CONSTRUCTION D'UNE INSTALLATION POUR LA COLLECTION NATIONALE CANADIENNE D'INSECTES, D'ARACHNIDES ET DE NÉMATODES</p> <p>Faire de la cinquième grande collection d'invertébrés au monde un legs durable.</p>	<p>45 millions de dollars sur trois ans [AAC] pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> la construction d'une installation propre à abriter les 17 millions de spécimens de la Collection nationale canadienne d'insectes, d'arachnides et de nématodes. 	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir la recherche en matière de biocontrôle Réduire les effets des nouveaux ravageurs de cultures causés par les changements climatiques Enrichir les connaissances mondiales en matière de biodiversité
TOTAL	591 millions de dollars sur cinq ans (2020-2025)	

Contexte et justification

Le récent rapport d'évaluation mondiale préparé par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) et qui porte sur la biodiversité et les services écosystémiques⁵⁹ insiste sur le rôle crucial de l'agriculture durable pour nourrir l'humanité tout en renforçant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Selon ce rapport, les changements de vocation des sols découlant en grande partie de l'expansion agricole et de pratiques non durables ont la plus forte incidence négative sur les écosystèmes dont dépend la population pour l'alimentation, l'eau potable et un climat stable. La perte d'espèces et d'habitats constitue un danger pour la vie sur Terre au même titre que les changements climatiques. L'humanité peut et doit faire face à cette crise de la biodiversité, comme l'indique le rapport de synthèse de la PIBSE. Toutefois, pour ce faire, il faudra opérer des changements transformationnels : politiques environnementales proactives, production durable d'aliments et d'autres ressources et efforts concertés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le Canada occupe un rang élevé (3e sur 67 pays) dans l'indice de durabilité alimentaire publié en 2018 par *The Economist*⁶⁰. En revanche, il se classe parmi les dix derniers (59e sur 67 pays) pour l'incidence environnementale de l'agriculture et figure parmi les trois derniers (65e sur 67 pays) pour la sauvegarde de la biodiversité sur les terres agricoles. Selon l'indicateur sur la biodiversité publié par Agriculture et Agroalimentaire Canada, la biodiversité des terres agricoles canadiennes s'avère médiocre et elle enregistre une tendance à la baisse au cours de la dernière décennie. Il reste beaucoup de choses à améliorer.

Le gouvernement fédéral a procédé à des investissements considérables en science et technologie pour stimuler la croissance du secteur agricole au Canada et pour fournir des outils de gestion des risques afin d'assurer la viabilité des entreprises. Par ailleurs, il a très peu investi dans la réduction des risques environnementaux ou le renforcement de la résilience de l'agriculture aux prises avec les changements climatiques. À défaut d'atténuer les effets environnementaux négatifs de la production agricole, en particulier dans des conditions climatiques changeantes, la viabilité de l'agriculture canadienne n'est pas garantie dans l'avenir. Le gouvernement fédéral doit être un élément moteur pour soutenir la transition des producteurs agricoles vers une agriculture écologiquement durable, y compris une agriculture régénératrice et des pratiques qui favorisent les services

59 <https://www.ipbes.net/news/ipbes-global-assessment-summary-policymakers-pdf>

60 <http://foodsustainability.eiu.com>



Photo : Eric Prouzet

écosystémiques. Les investissements dans une agriculture écologiquement durable se traduisent par un secteur plus productif et plus résilient face aux changements climatiques, augmentant ainsi la création d'emplois verts.

La succession sans précédent d'événements météorologiques extrêmes, y compris la sécheresse, les inondations et les incendies forestiers, découle des effets incontestés des changements climatiques. Le réchauffement planétaire accentue le risque de mauvaises récoltes à cause des conditions météorologiques extrêmes, des insectes ravageurs, de la multiplication des plantes envahissantes et des maladies. Les producteurs agricoles se trouvent directement exposés aux changements climatiques, et le gouvernement fédéral est à même de leur permettre de faire la transition vers une agriculture résiliente au climat en leur proposant des programmes et des politiques qui leur permettront : i) de s'adapter aux conditions changeantes, et ii) d'atténuer les effets des pratiques agricoles sur les changements climatiques. Pour y parvenir, il faut mettre en place des programmes qui favorisent l'agriculture écologique et régénératrice, protègent la santé des sols, réduisent le carbone atmosphérique et restaurent les habitats naturels sur les fermes (milieux humides, haies, îlots boisés et prairies indigènes) pour améliorer l'adaptation des terres agricoles aux conditions climatiques extrêmes.

Un système alimentaire durable nécessite des semences de haute qualité, adaptées aux conditions locales, qui fonctionnent bien dans des systèmes à faibles intrants avec des caractéristiques importantes comme la tolérance à la sécheresse et aux inondations, la résistance aux maladies et aux ravageurs, le rendement, et l'efficacité de l'utilisation de nutriments. Il faut garantir un accès continu et sans restriction des agriculteurs à ces variétés. Les initiatives financées par des fonds publics visant à conserver la diversité des gènes, des espèces, des variétés, des cultivars et des races nécessitent un soutien plus important. À cette fin, il faut rétablir des stations de recherche solides dotées d'un financement public et leurs programmes de sélection qui serviront l'intérêt général tout en améliorant la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation climatiques, les économies rurales et la sécurité alimentaire.

Pour être efficace, une politique publique doit reposer sur une prise de décisions à partir d'éléments probants, ce qui exige une protection des actifs scientifiques. La

Photo : Priscilla Du Preez

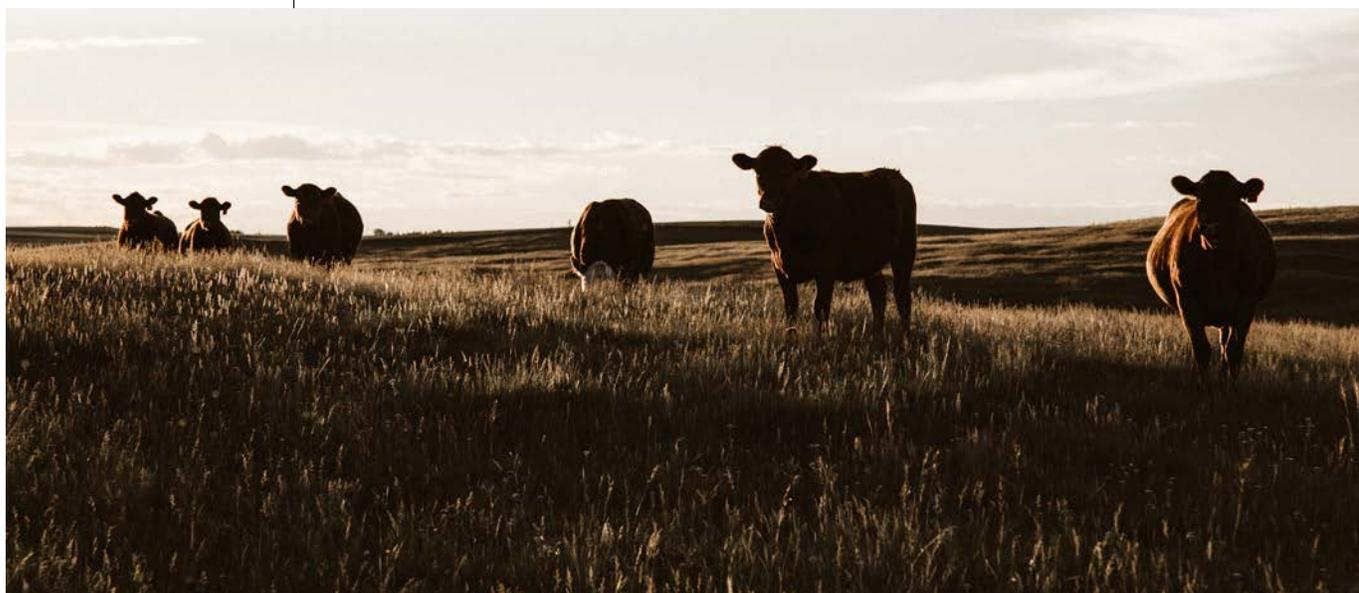


Photo : Markus Spiske



Qu'est-ce que l'agriculture écologiquement durable?

- L'agriculture écologiquement durable vise à maintenir les fonctions des écosystèmes et à assurer un système alimentaire durable pour les générations futures. Les exploitants en agriculture traditionnelle et biologique peuvent appliquer des techniques respectueuses de l'environnement, lesquelles :
 - reposent sur des pratiques novatrices qui conservent, protègent et améliorent la biodiversité des terres agricoles, de même que la qualité des sols, de l'eau et de l'air, tout en minimisant les effets en aval;
 - cherchent à éliminer les pertes nettes de couvert naturel et à obtenir des gains nets d'habitats;
 - réduisent au minimum l'utilisation d'engrais, de pesticides et d'herbicides synthétiques et toxiques, en les remplaçant, dans la mesure du possible, par des processus et des intrants naturels;
 - renforcent la résilience des écosystèmes agricoles pour faire face aux perturbations et aux changements climatiques;
 - prennent en compte les dimensions environnementales, sociales et économiques de l'agriculture.

Qu'est-ce que l'agriculture régénératrice?

L'agriculture régénératrice est écologiquement durable, et se concentre principalement sur le renforcement et le maintien de la capacité du sol à régénérer et à recycler les nutriments, à capter et à stocker l'eau, de même qu'à séquestrer le carbone atmosphérique pour augmenter la matière organique du sol. Les systèmes agricoles régénérateurs nécessitent moins d'énergie que l'agriculture traditionnelle et résistent mieux aux phénomènes météorologiques extrêmes. La régénération du sol s'obtient par les pratiques suivantes : culture sans labour, cultures de couverture, cultures intercalaires, cultures en courbes de niveau, rotation culturale, céréales ensemencées en automne, pâturage en rotation, bandes tampons des champs et amendements des sols.

Collection nationale canadienne d'insectes, d'arachnides et de nématodes compte parmi les cinq plus grands ensembles du genre au monde. Amorcée en 1886 par James Fletcher, le premier entomologiste officiel du Dominion, elle contient maintenant plus de 17 millions de spécimens. Un bon nombre de ses spécimens sont les seuls représentants connus de leur espèce. Les entomologistes du Canada et du reste du monde consultent activement la collection pour éclairer la recherche sur les insectes ravageurs d'apparition récente et le biocontrôle. Cette collection jouera un rôle fondamental pour enrichir les connaissances sur les modifications du paysage agricole au fil de l'évolution des conditions climatiques. Même s'il s'agit d'une des plus importantes collections d'invertébrés au monde, elle est actuellement conservée dans 1 500 armoires métalliques, dont bon nombre sont éparpillées le long des corridors d'un bâtiment de la Ferme expérimentale centrale du gouvernement fédéral à Ottawa, et risque de disparaître en raison de mauvaises conditions d'entreposage. Un modeste investissement ponctuel suffirait à assurer la conservation en toute sécurité de cette collection qui pourrait ainsi fournir à perpétuité des fondements aux connaissances scientifiques et aux politiques publiques.

Photo : Gustavo Quepon



Soutenir la prochaine génération : les agricultrices

Les femmes jouent un rôle de plus en plus actif dans le secteur agricole. Selon le Recensement de l'agriculture de 2016, alors que le nombre d'exploitants agricoles au Canada accuse une baisse, la proportion d'exploitantes agricoles a augmenté, passant de 27,4 % en 2011 à 28,7 % en 2016. On recensait le plus grand nombre de femmes parmi les exploitants agricoles âgés de 35 à 54 ans, soit près du tiers de ce groupe.

Même si elles sont plus nombreuses à choisir d'exploiter une ferme, les femmes se heurtent à d'importants obstacles sociaux et économiques dans un secteur à prédominance masculine. Les femmes à faibles revenus, les nouvelles immigrantes, les aspirantes agricultrices et les jeunes femmes, dont un bon nombre ne sont pas issues du milieu agricole et portent le fardeau de dettes d'études, n'ont tout simplement pas les moyens d'assumer les coûts astronomiques des terres et des équipements. Une proportion croissante de femmes choisissent l'agriculture écologiquement durable (biologique, petites cultures écologiques diversifiées). Dans ces secteurs, encore largement sous-financés, les programmes de gestion des risques de l'entreprise demeurent mal adaptés. Le soutien de la prochaine génération de dirigeantes agricoles devient donc un levier essentiel pour garantir un avenir viable à l'agriculture au Canada et la transition vers l'adoption de pratiques agricoles résistantes aux changements climatiques.

Personnes-ressources

Carolyn Callaghan (responsable) - carolync@cwf-fcf.org

Beatrice Olivastri - beatrice@foecanada.org

Martin Settle - msettle@weseedchange.org

James Brennan - j_brennan@ducks.ca

Blair Carter - b_carter@ducks.ca

Cameron Mack - cmack@whc.org

Silke Nebel - snebel@birdscanada.org



S'ATTAQUER AUX SUBSTANCES TOXIQUES ET AUX PESTICIDES



L'exposition à des substances toxiques a des répercussions négatives sur notre santé, l'environnement et l'économie. Les grands programmes fédéraux visant à atténuer ces risques souffrent d'un manque de financement chronique, alors que d'autres initiatives cesseront bientôt d'être financées. Pour satisfaire aux exigences législatives en matière d'évaluation et de gestion des « substances toxiques et des pesticides figurant dans la LCPE », la Coalition du budget vert recommande des investissements dans les domaines suivants :

Photo : John Cameron

1. Renouvellement du Plan de gestion des produits chimiques : **100 millions de dollars annuellement**, à compter de 2021–2022, sans discontinuer [ECCC, SC]
2. Application des lois relatives à la prévention de la pollution : **50 millions de dollars en 2020, puis 100 millions de dollars annuellement de façon continue** [ECCC]

3. Rattrapage visant à combler le manque de ressources à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) du Canada : **50 millions de dollars en 2020**, puis **100 millions de dollars annuellement sur une base continue** pour la réévaluation des pesticides après leur commercialisation, le Programme d'amélioration de l'étiquetage et les programmes de conformité et d'application de l'ARLA.
4. Collecte coordonnée des données nécessaires pour étayer les évaluations de l'exposition aux pesticides : **10 millions de dollars sur cinq ans** pour un projet pilote initial visant à recueillir des données sur l'utilisation des pesticides [AAC]; et **16,5 millions de dollars sur cinq ans** pour assurer une surveillance systématique de l'eau [ECCC].

Recommandation complémentaire :

- Interdiction des articles de plastique à usage unique et stratégies en matière d'économie circulaire : **573,3 millions de dollars sur cinq ans** [ECCC, MPO, ISDE, Statistique Canada]

Contexte et justification

En une seule année, les installations industrielles, commerciales et institutionnelles libèrent directement dans l'environnement canadien plus de trois millions de tonnes de polluants,⁶¹ et la quantité totale de pesticides vendus à l'échelle nationale atteint 120 millions de kilogrammes de matière active⁶². Les substances chimiques présentes dans les produits de consommation et les résidus de pesticides sur les aliments importés alourdissent le fardeau toxique. En plus des répercussions sur la faune et la flore, un nombre croissant de preuves scientifiques montrent que cette exposition est associée à des problèmes de santé chroniques pour l'être humain, notamment le cancer, les problèmes d'apprentissage et de comportement chez les enfants, l'asthme, les allergies et le diabète⁶³.

Près de neuf Canadiens sur dix s'inquiètent de l'exposition des enfants à des substances toxiques contenues dans des produits de consommation, ainsi que des incidences sur la faune. Huit Canadiens sur dix sont préoccupés par les pesticides présents dans les aliments et par les répercussions des pesticides sur l'eau et la faune, alors que moins de la moitié d'entre eux font confiance à l'efficacité de la réglementation canadienne en matière de pesticides⁶⁴.

Le gouvernement fédéral a le pouvoir légal – et l'obligation – d'évaluer et de réglementer les substances toxiques afin de protéger la santé humaine et l'environnement, plus particulièrement en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) et de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Pour que ces lois soient efficaces, les ministères et organismes responsables doivent

61 Inventaire national des rejets polluants du Canada : points saillants des données de 2017, <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/inventaire-national-rejets-polluants/outils-ressources-donnees/fiche-information.html>.

62 Santé Canada. Rapport sur les ventes de produits antiparasitaires en 2016.

63 Philip J. Landrigan et Richard Fuller. « Pollution, Health and Development: The Need for a New Paradigm ». *Reviews on Environmental Health*, vol. 31, no 1 (1er janvier 2016). <https://doi.org/10.1515/reveh-2015-0070>.
Jerrold J. Heindel et coll. « Developmental Origins of Health and Disease: Integrating Environmental Influences », *Endocrinology*, vol. 156, no 10 (1er octobre 2015), p. 3416–21. <https://doi.org/10.1210/en.2015-1394>.

64 The Gandalf Group, Canadian Public Opinion on Toxics, juin 2017. Une étude commandée par Environmental Defence.

disposer de ressources suffisantes pour les instaurer et les faire respecter. Le budget de 2020 devrait prévoir d'importants investissements urgents pour remédier au manque chronique de ressources qui menace d'affaiblir les régimes de réglementation canadiens encadrant la gestion du risque toxique.

Renouvellement du Plan de gestion des produits chimiques

Depuis 2006, le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) est le programme phare de la LCPE; il a pour but de détecter les risques que posent les substances toxiques pour la santé humaine et l'environnement, et de les atténuer. Les gouvernements qui se sont succédé se sont engagés à évaluer 4 300 substances toxiques déjà mises en marché et jugées hautement prioritaires d'ici 2021, année qui marquera l'épuisement de l'enveloppe budgétaire actuelle du PGPC. Cependant, il faudra continuer de procéder à des évaluations de produits chimiques, et parfois à des réévaluations, et de mettre en place des plans de gestion des risques.

Le PGPC a également permis de financer d'importantes activités de surveillance et de recherche sur les produits chimiques dans l'environnement. Ces recherches favorisent la prise de décisions éclairées en vertu de la LCPE, de la LPA et d'autres lois. Il importe de renouveler son financement afin de poursuivre ces études longitudinales et d'élargir leur portée.

Le renouvellement des budgets ouvre également la voie à une réorientation du programme à la lumière des nouveaux défis que constituent les nanomatériaux et la présence continue de certaines substances dont l'usage est généralisé (et qui donnent lieu à une exposition constante, même si cette forme d'exposition ne correspond pas aux définitions traditionnelles de persistance ou de bioaccumulation), ainsi qu'à une réponse plus appropriée aux risques pour les populations vulnérables et aux risques cumulatifs. ECCC et Santé Canada ont mené d'importantes consultations sur les nouvelles orientations du « PGPC 2020 ». En outre, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, dans son récent examen de la LCPE, formule plusieurs recommandations utiles visant à affermir la loi et sa mise en œuvre.

Il est d'importance vitale que le budget de 2020 confirme la continuité des investissements dans la gestion des produits chimiques afin de soutenir une préparation appropriée et de favoriser la pérennité du Programme.

Investissement recommandé : 100 millions de dollars annuellement, à compter de 2021 [ECCC, SC]

Personnes-ressources

Muhannad Malas - mmalas@environmentaldefence.ca

Elaine MacDonald - emacdonald@ecojustice.ca



Photo : Ivan Bandura

Mise en application des lois visant à prévenir la pollution

La Direction générale de l'application de la loi d'ECCC fait respecter bon nombre des exigences de la LCPE et de ses 56 règlements, ainsi que les dispositions en matière de prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*⁶⁵ et d'un vaste éventail d'autres lois et règlements conçus pour prévenir ou limiter les dommages pour l'environnement et préserver des habitats importants et la biodiversité. Les dépenses consacrées à la promotion de la conformité et aux activités d'application en 2017-2018 ont atteint 58 millions de dollars et sont demeurées relativement stables pendant plus de 10 ans – même si le nombre d'espèces et de lieux protégés, de lois et de règlements d'application de la LCPE a augmenté. Des travaux sont en cours pour étoffer ou modifier plus de 25 règlements de la LCPE ou de la Loi sur les pêches, créer ou élargir des réserves d'espèces sauvages protégées à l'échelle fédérale et éliminer l'arriéré des listes d'espèces de la LEP⁶⁶, exacerbant ainsi la demande à l'égard des ressources actuelles destinées aux mesures d'application.

Une vérification de la mise en application des règlements de la LCPE par ECCC, menée en 2018 par la commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD), révèle que la plupart des règlements sur les substances toxiques ont donné lieu à peu d'inspections et de mesures d'application. En réponse à cette vérification, ECCC s'est engagé à élaborer un cadre des risques, qui est sur le point d'être achevé, afin de dégager les priorités en matière d'application de la loi, notamment pour des substances relevant du PGPC. La mise en œuvre de ce cadre des risques exigera des ressources additionnelles. Le recrutement et la formation d'un nouvel agent d'inspection environnementale s'étalent sur deux ans : des investissements urgents s'avèrent donc nécessaires dans le budget de 2020 pour enclencher le processus.

Les défis quant à l'application des lois sont de plus en plus complexes et requièrent de nouvelles ressources — non seulement l'ajout et la formation d'un plus grand nombre d'agents d'inspection environnementale, mais aussi de nouveaux moyens d'enquête et de collecte de renseignements. La vérification de la CEDD a révélé qu'ECCC éprouvait de la difficulté à répondre à ses besoins en renseignements pour étayer les décisions de ses agents d'application de la loi. Certaines régions n'ont aucun agent chargé de recueillir des informations. Par exemple, l'Ontario compte le plus grand nombre d'entreprises réglementées, mais n'a aucun employé permanent affecté aux renseignements. La vérification soulignait que ces renseignements sont importants pour que les agents d'application de la loi puissent cibler leur travail.

L'investissement recommandé appuierait la modernisation du cadre d'application des lois en matière d'environnement au Canada pour faire en sorte que les lois fédérales sur la prévention de la pollution puissent atteindre les résultats escomptés.

Investissement recommandé : 50 millions de dollars en 2020, puis 100 millions de dollars annuellement [ECCC]

Personnes-ressources

Lisa Gue - lgue@davidsuzuki.org

Kathleen Cooper - kcooper@cela.ca

⁶⁵ Le paragraphe 36(3) de la Loi sur les pêches interdit le dépôt de substances nocives prohibées dans les eaux de pêche canadiennes. Les substances nocives sont les huiles, sédiments, peintures et toute autre substance ou matière qui risque de dégrader ou d'altérer la qualité de l'eau, à tel point que l'eau serait ou pourrait devenir nocive pour les poissons. Voir : Canada's Fisheries Act: The Habitat Protection and Pollution Prevention Provisions of the Fisheries Act, Fisheries and Oceans Canada, s.d., <http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/272733.pdf> et <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-14/>.

⁶⁶ Plan prospectif de la réglementation d'ECCC pour 2019-2021.



Photo : Vanveen

Rattrapage visant à combler le manque de ressources à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire du Canada

Financement adéquat pour mettre à jour les évaluations du risque des pesticides. Tel qu'exigé par la loi, l'ARLA procède à une réévaluation de chaque pesticide homologué en fonction d'un cycle de 15 ans. On prévoit deux fois plus de réévaluations en 2021-2022 qu'en 2019-2020, dont de nombreuses évaluations complexes et à grande échelle. Sans une augmentation proportionnelle du financement, ce manque de ressources nuira au rendement, ce qui entraînera des retards et limitera la capacité de l'ARLA à répondre aux attentes des intervenants et aux problèmes émergents⁶⁷. Les cibles de rendement n'ont pas été atteintes pour près du quart des décisions de réévaluation et pour 62 % des décisions d'examen spécial prévues dans le plan de travail de l'ARLA pour 2018-2019. L'ARLA reconnaît que l'alourdissement de la charge de travail attribuable à l'augmentation du nombre de réévaluations *excède ses capacités et ressources actuelles*⁶⁸. Cette situation menace d'affaiblir le régime de réglementation des pesticides au Canada.

L'ARLA doit également procéder à des réévaluations des pesticides homologués avant 1995 qui présentent des risques inconnus et qui n'ont jamais été évalués au Canada au moyen de méthodes scientifiques modernes. Malgré les progrès réalisés récemment, 17 examens historiques complexes et à grande portée demeurent inachevés. Des ressources doivent être affectées à ce projet pour rattraper ce retard.

Mettre à niveau les exigences en matière d'étiquetage. Les réévaluations aboutissent fréquemment à une modification des consignes d'utilisation, précisées sur l'étiquette du produit. Cette étiquette est le lien principal entre l'évaluation du risque du pesticide et l'usage qui en est fait. L'ARLA a récemment lancé un Programme d'amélioration de l'étiquetage, qui requiert des ressources additionnelles pour remédier aux problèmes cernés, notamment en ce qui a trait à l'uniformité et à la clarté, ainsi qu'aux problèmes de mise en œuvre.

Financer la conformité et l'application de la loi. En 2017-2018, l'ARLA a mené 253 activités de sensibilisation pour promouvoir la conformité et 933 inspections de surveillance ciblées, soit près de 400 inspections de moins qu'en 2016-2017. Ce chiffre correspond à moins de 1 % des 193 000 fermes au Canada (sans parler de l'usage de pesticides à des fins non agricoles). Le taux de conformité par sous-secteur s'étend d'un faible 11 % à 100 %⁶⁹, et certains secteurs problématiques requièrent une attention plus soutenue, par exemple, la non-conformité des opérateurs à la lutte antiparasitaire (exterminateurs). Pour l'ensemble des utilisations qui sont faites des pesticides, il faut instaurer un programme de conformité et d'application plus strict afin de veiller à ce que les utilisateurs respectent les exigences et restrictions en matière d'atténuation du risque, et plus particulièrement modifier les étiquettes.

Investissement recommandé : 50 millions de dollars en 2020, puis 100 millions de dollars annuellement [ARLA]

Personnes-ressources

Lisa Gue - lgue@davidsuzuki.org

Kathleen Cooper - kcooper@ccla.ca

⁶⁷ Santé Canada, Mise à jour du Programme de réévaluation, Séance Web avec les intervenants de l'ARLA, 19 décembre 2018.

⁶⁸ Séance d'information avec les intervenants de l'ARLA, 29 mai 2019.

⁶⁹ Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada, Rapport de 2017-2018 de la Direction générale des opérations réglementaires et des régions.

Photo : Mikhail Vasilyev



Collecte coordonnée des données nécessaires pour étayer les évaluations de l'exposition aux pesticides

La réévaluation des pesticides après leur commercialisation est souvent limitée par l'absence de données de contrôle sur l'utilisation et l'environnement, suffisamment détaillées pour effectuer des calculs d'évaluation de l'exposition. (Pour d'autres recommandations connexes, reportez-vous à celles sur l'agriculture durable et le cadre de surveillance de l'eau douce, plus haut dans le présent document.)

Le Canada a besoin d'un programme national exhaustif de surveillance des pesticides en milieu aquatique pour générer des données solides, tant pour l'évaluation de l'exposition humaine qu'environnementale, afin d'étayer les décisions d'ordre réglementaire. De la même façon, les pratiques agricoles modernes ont entraîné des changements fondamentaux dans l'usage des pesticides, changements qui doivent être pris en compte dans les évaluations de l'exposition aux pesticides. Une collecte systématique de données sur l'usage des pesticides permettrait à l'ARLA d'établir une analyse des tendances, d'évaluer efficacement les mesures d'exposition soumises par les fabricants de pesticides homologués, et de mieux planifier et cibler les activités de conformité et d'application de la loi.

Investissement recommandés :

- **10 millions de dollars sur cinq ans** pour un projet pilote initial sur l'utilisation des pesticides et la collecte annuelle de données [AAC]
- **16,5 millions de dollars sur cinq ans** pour la surveillance systématique des pesticides en milieu aquatique [ECCC]

Personnes-ressources

Lisa Gue - lgue@davidsuzuki.org

Kathleen Cooper - kcooper@ccla.ca

Recommandation complémentaire

INTERDICTION DES ARTICLES DE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE ET STRATÉGIES FAVORISANT L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Pour soutenir la mise en œuvre efficace d'une interdiction fédérale des articles de plastique à usage unique non essentiels d'ici 2021, la Coalition du budget vert recommande, en prévision du budget de 2020, d'investir **60 millions de dollars sur cinq ans** dans l'éducation du public et la promotion ciblée de la conformité (ECCC), d'établir un fonds de contrepartie de **500 millions de dollars** pour financer les investissements réalisés par des entreprises « zéro déchets » (ISDE) et de verser **8,3 millions de dollars sur quatre ans** afin d'étendre la portée des programmes visant à éviter l'abandon des engins de pêche et pour récupérer les engins abandonnés (MPO). Nous recommandons également

d'allouer 5 millions de dollars à ECCC et Statistique Canada pour mesurer les niveaux actuels de circularité au sein de l'économie canadienne et établir des scénarios pour l'avenir.

Investissement total recommandé : 573,3 millions de dollars sur cinq ans

Pour plus de détails sur cette recommandation, veuillez consulter la page www.greenbudget.ca/2020plastics

Personnes-ressources

Sarah King - sarah.king@greenpeace.org

Lisa Gue - lgue@davidsuzuki.org

Vito A. Buonsante - vbuonsante@environmentaldefence.ca

Gretchen Fitzgerald - gretchenf@sierraclub.ca

Photo : Teerasak Ladhongkhun



RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES



FONDER LA PRISE DE DÉCISIONS SUR DES ÉLÉMENTS PROBANTS TIRÉS DE LA SCIENCE ET DES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Les données scientifiques contrôlées par des pairs sont essentielles à la prise de décisions fondées sur des éléments probants et à l'élaboration de politiques publiques proactives. Dans ce domaine, il est plus que temps que les leaders fédéraux et provinciaux se concertent afin de réaliser de toute urgence des investissements visant à doter le pays d'un système intégrant la science et les données. Le Canada doit également mettre en place une stratégie efficace de gestion de la science et des données afin de mieux relever les défis environnementaux en rapide progression, de faciliter la transition vers une économie sobre en carbone et d'impulser l'application de la réglementation fédérale en matière d'environnement, tout en garantissant la durabilité de la croissance économique.

Le Canada doit réaliser des investissements responsables pour respecter son engagement à l'égard d'une prise de décisions fondées sur des éléments probants, et surmonter les difficultés persistantes liées à la gestion de la science de l'environnement et des données s'y rapportant, notamment le chevauchement et la fragmentation des responsabilités en matière de collecte et de gestion des données entre les ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement, l'insuffisance et l'obsolescence des ensembles de données, la mauvaise coordination des échanges de données entre les secteurs et les compétences, et une accessibilité limitée. La Coalition du budget vert recommande les investissements stratégiques suivants :

1. Groupe consultatif sur l'intégration des données environnementales et scientifiques

La Coalition du budget vert préconise la formation d'un groupe externe d'experts, sous la direction d'ECCC, composé d'organisations publiques et privées qui recueillent, traitent et utilisent les données, et comprendrait donc des représentants de tous les ordres de gouvernements, de l'industrie, des communautés autochtones, d'organismes environnementaux et du public. Ce groupe consultatif, analogue au Comité consultatif des comptes nationaux de Statistique Canada, aurait pour mandat de fournir des conseils stratégiques sur les questions de collecte et de gestion des données aux autorités publiques. Sa principale

fonction consisterait à formuler des recommandations à l'intention du gouvernement fédéral sur les mesures à prendre pour combler les lacunes du Canada en matière d'informations environnementales afin de permettre la prise de décisions fondées sur des éléments probants.

Investissement recommandé : 3 millions de dollars sur trois ans [ECCC]

2. Coordination et mise à jour des données géospatiales sur les écosystèmes nationaux

La plateforme géospatiale fédérale regroupe les couches d'information géospatiale dans une base nationale de données géoréférencées. Toutefois, les couches de base de ces données géospatiales pour le Canada sont souvent obsolètes, incomplètes, inaccessibles au public et, advenant qu'elles soient consultables, ont tendance à être éparpillées entre de multiples ministères et plateformes gouvernementales.

Pour remédier à ces insuffisances, il faut augmenter la collaboration et la connaissance des ensembles de données géospatiales (et de leurs lacunes) entre les ministères fédéraux et les autres ordres de gouvernement. La mise à jour des données de base sur la géographie et le paysage s'avère une nécessité cruciale en vue de mieux coordonner l'approche en matière d'acquisition régulière et de gestion continue des données. À cette fin, il faut définir clairement les rôles, les responsabilités et les objectifs de tous les ordres de gouvernement et des intervenants externes.

Investissements recommandés [RNCan et ECCC, en partenariat avec d'autres ministères et organismes fédéraux] :

- **2 millions de dollars sur trois ans** pour entreprendre une vérification et un inventaire des ensembles de données géospatiales;
- **125 millions de dollars sur quatre ans** pour mettre à jour les données matérielles sur la géographie et le paysage afin de compléter les inventaires nationaux des divers habitats, notamment la finalisation de l'inventaire canadien des milieux humides, la création d'un inventaire des habitats essentiels des poissons, l'inventaire des prairies et la cartographie nationale des eaux souterraines.

3. Un recensement national de l'environnement

Afin de gérer efficacement le patrimoine naturel et les services écosystémiques correspondants, le Canada a besoin d'inventorier exhaustivement ses actifs environnementaux, y compris les actifs de base, et d'établir régulièrement des rapports d'état et de tendances. Un tel recensement produira des données essentielles pour évaluer les avantages que le Canada tire de ses services écosystémiques, avantages qui demeurent souvent inaperçus tant que la qualité du service ne se dégrade pas. D'autres pays confrontés à des difficultés semblables se mobilisent pour réaliser des recensements environnementaux, dont le Royaume-Uni qui a formulé des recommandations dans le State of Natural Capital Annual Report de 2019.

Un recensement national de l'environnement éclairerait les décisions concernant l'utilisation efficace des ressources et le développement économique durable au Canada, et soutiendrait de nombreux autres objectifs stratégiques. Ces objectifs comprennent notamment l'accélération de la transition vers une économie sobre en carbone, des investissements intelligents dans le programme d'« infrastructure verte », l'atteinte des objectifs nationaux en matière de biodiversité et d'aires protégées, la surveillance environnementale et réglementaire, ainsi que le développement d'une

agriculture et de ressources extractives durables et mieux à même de résister au climat.

Investissements recommandés [Statistique Canada] :

- **16 millions de dollars sur quatre ans** (2020–2024) pour mettre au point une comptabilisation rigoureuse et complète des actifs environnementaux du Canada, y compris la création d'un registre centralisé et d'une structure en vue d'un « recensement de l'environnement » national;
- un montant supplémentaire de **5 millions de dollars par année sur une base continue** pour l'acquisition et l'analyse des données futures.

Veillez également consulter la section intitulée Mise sur pied d'un cadre de surveillance de l'eau douce de calibre mondial plus haut dans le présent document.

Personnes-ressources

James Brennan - j_brennan@ducks.ca

Blair Carter - b_carter@ducks.ca

Cameron Mack - cmack@whc.org



Photo : Hermes Rivera



Photo : J.P. Valéry

COLLABORATION EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Le budget de 2018 a affecté un montant d'un milliard de dollars sur cinq ans pour l'adoption des réformes du droit environnemental, ce qui comprend le financement de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) afin de renforcer sa capacité, d'améliorer ses programmes de financement autochtone et public et de mettre en œuvre un projet pilote pour effectuer des évaluations environnementales régionales (ÉER) et des évaluations environnementales stratégiques (ÉES).

Des fonds supplémentaires sont requis dans le budget de 2020 pour poursuivre le programme d'ÉER et d'ÉES, en partenariat avec les autorités provinciales et autochtones afin de protéger la biodiversité, la nature et le climat partout au Canada.

Investissement recommandés : 155 millions de dollars sur cinq ans, pour l'AEIC :

- **50 millions de dollars sur cinq ans** pour : encourager et faciliter la participation concertée des autorités provinciales et autochtones aux ÉER et ÉES, en offrant un soutien financier pour la planification de l'utilisation des terres et des

ressources qui suivra l'achèvement positif des évaluations, pour inciter à une planification de l'utilisation des terres et des ressources et une meilleure gestion des effets cumulatifs, ainsi que pour mieux éclairer la prise de décision à l'échelon des projets.

- **5 millions de dollars sur cinq ans** pour mettre sur pied un comité consultatif formé d'éminents spécialistes en vue de contribuer à la formulation de règlements et de politiques de soutien en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact en ce qui concerne les processus, les objectifs et les résultats des ÉER et des ÉES. La CBV recommande que ce comité participe également à la désignation des ÉER et ÉES prioritaires, et offre des conseils sur le mandat de ces premières évaluations.
- **100 millions de dollars sur cinq ans** afin d'établir des organismes de cogouvernance avec les autorités provinciales, territoriales et autochtones pour réaliser d'autres ÉER et ÉES selon les meilleures pratiques, effectuer le suivi et la surveillance, et veiller à ce que ces évaluations éclairent les décisions prises à l'échelon des projets grâce à la mise à jour des informations.

Personne-ressource

Anna Johnston - ajohnston@wcel.org

FINANCEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Des engagements antérieurs du gouvernement fédéral comprenaient un apport de 739 millions de dollars à long terme pour les avis concernant la qualité de l'eau, ainsi que pour l'exploitation et l'entretien du réseau d'approvisionnement afin de résoudre les problèmes de qualité de l'eau. Les besoins en matière de réfection, mise à niveau, remplacement d'équipement désuet et remplacement d'immobilisations en raison de leur détérioration restent encore à financer. Ces coûts non provisionnés contribuent aux difficultés persistantes relatives à un entretien adéquat des réseaux et à l'émission répétée d'avis sur la qualité de l'eau et d'avis d'ébullition d'eau.

La Coalition du budget vert appuie l'adoption d'une nouvelle politique fédérale sur le financement de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure d'eau des Premières Nations d'après une approche fondée sur un plan de gestion des biens immobiliers conforme aux normes de l'industrie. Cette politique soutiendra les besoins à plus long terme en permettant de financer entièrement l'exploitation et l'entretien des infrastructures de gestion des eaux des Premières Nations, et appuiera également

l'instauration d'une nouvelle loi relative à l'eau potable et aux eaux usées pilotée par les Premières Nations.

Au strict minimum, le coût annuel du segment des infrastructures d'eau de l'ensemble des immobilisations des Premières Nations est estimé à 361 millions de dollars par le directeur parlementaire du budget⁷⁰, bien que ne soient pas compris dans ce montant la croissance démographique, les répercussions de la résilience face aux changements climatiques ou les résultats de l'évaluation des infrastructures de surface et souterraines qui révéleraient leur état réel.

Investissement recommandé : 361 millions de dollars annuellement, en continu, pour le fonctionnement et l'entretien des infrastructures d'eau des Premières Nations.

Veillez consulter la recommandation plus détaillée en ligne à l'adresse www.greenbudget.ca/2020FNs_water.

Personne-ressource

Theresa McClenaghan - theresa@ccla.ca

⁷⁰ Bureau du directeur parlementaire du budget, Le financement adéquat de l'infrastructure d'aqueduc et d'égout des Premières Nations, 2017, p. 6 et 23. Accès : https://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/FN%20Water/FN_Water_FR.pdf.



Photo : Cian Cullen

TABLEAU RÉCAPITULATIF — RECOMMANDATIONS

Principaux ministères et coûts (ainsi que les économies) associés aux recommandations de la Coalition du budget vert pour le budget de 2020 – (en millions de dollars; les valeurs négatives représentent des économies ou des revenus)

Recommandation	Ministères principaux probables	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Réurrence	(Dernière année)
<i>Sous-recommandation</i>								
CLIMAT ET ÉNERGIE								
Élimination des subventions aux combustibles fossiles								
Échéancier pour l'élimination des subventions/mesures aux CF en vigueur	Fin, RNCan	Très bas — Économie annuelle de plusieurs centaines de millions de dollars.						
Divulguer les frais et les déductions fiscales	Fin	Pas de coûts additionnels — nous sommes d'avis que cette mesure peut être réalisée avec la capacité en place.						
Examen par les pairs, crédible et transparent	Fin, RNCan, ECCC	Pas de coûts additionnels — nous sommes d'avis que cette mesure peut être réalisée avec la capacité en place.						
Cesser l'offre de nouvelles subventions aux CF	Fin, RNCan	-	-	-	-	-	-	-
Cesser le soutien d'EDC aux CF; harmoniser avec les engagements climatiques	AMC	Pas de coûts additionnels — nous sommes d'avis que cette mesure peut être réalisée avec la capacité en place.						
Bâtiments et efficacité énergétique								
Outils de financement	Inf, Fin, RNCan, ECCC, SCHL	Les coûts sont fonction de l'option choisie.						
Formation pour les travailleurs des bâtiments à faibles émissions de carbone	EDSC + RNCan	67	67	66				
Transport terrestre								
Camions — Incitatifs financiers pour encourager l'économie de carburant	TC + RNCan	40	40	40	40	40		
Autobus à zéro émission — soutien aux sociétés de transport en commun	TC + Inf	85						
Évaluation des coûts supplémentaires pour le marché des remorques et de la réfection	TC	1,5						
Énergie communautaire								
Promotion des options d'investissements communautaires	RNCan + Fin, ISDE	2	2	2	2	2		
Élargir le FEFECC pour financer les études de faisabilité	ECCC, RNCan	3	3	3				
Programme des réseaux intelligents axé sur le déploiement	RNCan	20	20	20	20	20		
Soutien à la création de nouveaux outils	ISDE, RNCan, Fin	3	3	3				
Programme pour les collectivités à faibles revenus et vulnérables	RNCan	10	10	10	10	10		
Financement international de la lutte contre le changement climatique								
Financement	AMC + ECCC	au moins 2,900	au moins 2,900	au moins 2,900	au moins 2,900	au moins 2,900	au moins 2,900	(2025-26)
Nouvelles sources de revenus	Fin, ECCC, AMC	au moins 2,900	au moins 2,900	au moins 2,900	au moins 2,900	au moins 2,900	au moins 2,900	(2025-26)
Solutions pour le climat axées sur la nature	ECCC	250	250	250	250			
Transport maritime								
Réduction des répercussions des changements climatiques								
Recherche et participation des intervenants R. et D. et essais en mer	TC, ECCC, MPO + RCAANC, RNCan	7,5	7,5					
	TC, RNCan + ECCC, RCAANC	10	10					
Fonds d'innovation dans les technologies de réduction des GES	TC + ECCC, RNCan, RCAANC	2,5	2,5					
Fonds de transition pour les combustibles	TC, ECCC + RNCan, RCAANC		3	3	3	3	3	(2025-26)
Totaux – pour les principales recommandations sur le climat		501,5	418	397	325	75		
Tarifification du carbone — Amélioration de l'efficacité								
Examen à mi-parcours pour évaluer la compétitivité	ECCC	5						
Financement pour des études scientifiques	ECCC + RNCan	1,5						
Norme sur le carburant propre – Accroître les avantages	ECCC, RNCan	5	3	3	2	2		
Transport routier (suite)								
Mesures incitatives pour l'achat de VEZ	TC + RNCan, ECCC, ISDE, Inf	150						
Évaluation stratégique des changements climatiques	ECCC	1	1	1				
Coûts véritables des changements climatiques	ECCC	1	1					

Recommandation	Ministères principaux probables	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Récurrance	(Dernière année)
<i>Sous-recommandation</i>								
CONSERVATION DE LA NATURE								
Terres publiques								
Protéger 17 % du territoire d'ici 2020								
Aires protégées fédérales	ECCC, APC	82						
Aires protégées provinciales/territoriales	ECCC + APC	128						
Aires protégées autochtones	ECCC + APC	257						
Engagement à protéger 30 % du territoire d'ici 2030								
Aires protégées fédérales	ECCC, APC		26	26	26	35	35	(2029-2030)
Aires protégées provinciales/territoriales	ECCC + APC		98	98	99	107	107	(2029-2030)
Aires protégées autochtones	ECCC + APC		197	197	196	214	214	(2029-2030)
Gestion et intendance permanentes								
Parcs nationaux et réserves fauniques nationales	ECCC + APC	64	66	66	65	69	69	(2029-2030)
Totaux – pour la protection des terres publiques		531	387	387	386	425	425	
Terres privées								
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine	ECCC	10						
Gestion et intendance	ECCC	10	10	10	10			
Restauration des habitats								
Programme de restauration des milieux humides	ECCC	50	50	50	50	50		
Prairies	ECCC + AAC	20	20	20	20	20		
Océans								
Planification de l'espace marin (incluant les AMP de la <i>Loi sur les océans</i>)								
Réseau d'AMP	MPO + ECCC, APC	76,5	76,5	76,5	76,5	76,5	72	
Aires marines nationales de conservation	ECCC, APC	5	5	5	5	5		
Économie de conservation, ententes sur les répercussions et les avantages pour les Inuits								
Conférence internationale sur les AMP, 2021	MPO, ECCC	100	100	100	100	100		
Améliorer la capacité d'évaluation des stocks de poissons	MPO	11,5						
Capacité de satisfaire aux exigences de la LEP	MPO	35	35	35	35	35		
Assurer la durabilité environnementale dans tous les programmes d'aquaculture	MPO	25	25	25	25	25		
les programmes d'aquaculture								
MPO + ISDE, SC, AAC, RCAANC		25	25	25	25	25		
Totaux — pour les océans		278	266,5	266,5	266,5	266,5	72	
Oiseaux								
Habitats internationaux	ECCC, AMC	5	5	5	5			
Science et conservation	ECCC	3	3	3	3			
Insectivores aériens, oiseaux de prairie et oiseaux de rivage	ECCC	2,5	2,5	2,5	2,5			
<i>Loi sur les espèces en péril</i>	ECCC	3	3	3	3			
Cadre de surveillance de l'eau douce								
	ECCC	20	20	20	20	20		
Système national de signalement des collisions avec la faune								
	TC, ECCC	1,5	1,5	1,5				
AGRICULTURE DURABLE								
Programmes agroenvironnementaux								
Programme nat. de gestion et d'intendance des terres à la ferme	AAC, ECCC	50	50	50	50	50		
Indicateurs/critères améliorés pour la biodiversité	AAC, ECCC	4	4	4	4	4		
Programme nat. d'incitation à la couverture permanente	AAC	24	24	24	24	24		
Initiative pour la conservation des pollinisateurs	AAC, ECCC	12	12	12	12	12		
Programme d'agri-assurance pour réduire les pesticides nuisibles	AAC	4	4	4	4	4		
Soutien à la production bovine conservant les prairies	AAC, ECCC	1						
R. et D. en agriculture écologiquement durable et régénérative								
Installation pour la Collection d'insectes, d'araignées et de nématodes	AAC	16	16	16	16	16		
	AAC	15	15	15				
Totaux — pour l'agriculture durable		126	125	125	110	110		

Recommandation	Ministères principaux probables	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Réurrence	(Dernière année)
<i>Sous-recommandation</i>								
S'ATTAQUER AUX SUBSTANCES TOXIQUES ET AUX PESTICIDES								
Renouvellement du Plan de gestion des produits chimiques	ECCC, SC	-	100	100	100	100	100	100
Application des lois sur la prévention de la pollution	ECCC	50	100	100	100	100	100	100
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada	SC, ARLA	50	100	100	100	100	100	100
Collecte coordonnée de données pour l'évaluation de l'exposition aux pesticides								
AAC – Collecte initiale de données et collecte annuelle	AAC	2	2	2	2	2		
ECCC – Surveillance systématique des pesticides dans l'eau	ECCC	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3		
Totaux — pour la lutte contre les substances toxiques et les pesticides		105,3	305,3	305,3	305,3	305,3	300	
Matières plastiques								
Éducation du public et promotion ciblée de la conformité	ECCC	12	12	12	12	12		
Fonds de contrepartie pour soutenir les investissements d'entreprises à déchets zéro	ISDE + ECCC	500						
Prévention de l'abandon d'engins de pêche et recouvrement des engins abandonnés	MPO	2	2,1	2,1	2,1			
Cartographie de la circularité actuelle de la société canadienne	ECCC + StatCan	5						
RECOMMANDATIONS COMPLÉMENTAIRES								
Science et données environnementales	ECCC, RNCAN, StatCan, ISDE + AAC, MPO, APC, SC, ASC							
Comité consultatif public-privé	ECCC	1	1	1				
Mise à jour des données géospatiales pour les écosystèmes nationaux								
Vérification et inventaire des ensembles de données géospatiales existants	RNCAN, ECCC	0,7	0,7	0,6				
Mise à jour des données de base sur la géographie et le paysage	RNCAN, ECCC	32	31	31	31			
Recensement de l'environnement	StatCan	4	4	4	4	5	5	
Gouvernance environnementale à l'échelle régionale								
Participation — Autochtones/provinces	ECCC, ACEI	10	10	10	10	10		
Comité consultatif sur les ÉER et ÉES	ECCC, ACEI	1	1	1	1	1		
Établissement d'organismes de gouvernance pour réaliser les ÉER et ÉES	ECCC, ACEI	20	20	20	20	20		
Financement de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations								
	SAC, RCAANC + Infc	361	361	361	361	361	361	

Abréviations des ministères :

AAC :	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AANC :	Affaires autochtones et du Nord Canada
ACEI :	Agence canadienne d'évaluation des impacts
AMC :	Affaires mondiales Canada
APC :	Agence Parcs Canada
ARLA :	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
ASC :	Agence spatiale canadienne
ECCC :	Environnement et Changement climatique Canada
EDSC :	Emploi et Développement social Canada
Fin :	Ministère des Finances Canada
Infc :	Infrastructure Canada

ISDE :	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
MPO :	Pêches et Océans Canada
RCAANC :	Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada
RNCAN :	Ressources naturelles Canada
SAC :	Services aux autochtones Canada
SC :	Santé Canada
SCHL :	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SPC :	Sécurité publique Canada
StatCan :	Statistique Canada
TC :	Transports Canada



Renseignements

Andrew Van Iterson, gestionnaire, Coalition du budget vert
avaniterson@naturecanada.ca, 613-562-8208, poste 243
300-240, rue Bank, Ottawa (Ontario) K1P 5E7

- Coprésidente :** Lisa Gue, chercheuse en chef et analyste, science et politique –
Fondation David Suzuki
- Coprésident :** David Browne, directeur de conservation – Fédération canadienne de la faune
- Administrateur :** Stephen Hazell, directeur de conservation et avocat général –
Nature Canada
- Administratrice :** Anna Johnston, avocate – West Coast Environmental Law
- Administratrice :** Kathleen Cooper, chercheuse principale et parajuriste –
Association canadienne du droit de l'environnement